

Le budget britannique

POUR COMPENSER SON DEFICIT DE PRES DE \$80,000,000, M. LLOYD-GEORGE NE PROPOSE PAS DE CREER DE NOUVELLES SOURCES DE REVENU.

Le gouvernement réduira de \$15,000,000 et augmentera les droits sur les successions et sur les spiritueux, les licences, les cigares, cigarettes, etc.

Londres, 29. — Avec un déficit de près de \$80,000,000 qu'il faut combler, on croyait que M. David Lloyd-George, le chancelier de l'échiquier, en présentant cet après-midi son budget à la chambre des Communes, indiquerait de nouvelles sources de revenu. Le chancelier, cependant, n'a eu rien d'héroïque à proposer, et les dépenses additionnelles seront payées en tirant davantage sur les sources qui ont fourni jusqu'ici la masse du revenu.

On n'avait pas vu depuis nombre d'années autant de monde à la Chambre des Communes. Tous les coins étaient remplis quand le chancelier se leva pour prononcer son discours de trois heures.

M. Lloyd-George dit que le déficit est dû en grande partie aux pensions de vieillesse et à l'augmentation des dépenses de la marine. Il faut s'attendre encore l'année prochaine à une forte augmentation des dépenses de la marine, car dans l'état actuel de l'Europe ce serait une erreur grave que de refuser de pourvoir à la défense du pays. Ce ne serait pas du libéralisme, mais de la folie.

M. Lloyd-George se propose de fournir le revenu additionnel nécessaire comme suit : en réduisant de \$3,000,000 (\$15,000,000) la somme placée dans le fonds d'amortissement, et par une révision de la taxe sur le revenu et des droits de succession.

La taxe sur les revenus non gagnés sera augmentée de deux pences par livre, et la taxe sur les revenus gagnés adoussés de \$2,000 sera augmentée d'un shilling. Les personnes

gagnant un revenu adoussés de \$500 jouiront d'un nouveau rabais de \$10 pour chaque enfant âgé de moins de seize ans. Sur les revenus de plus de \$5,000 il y aura une surtaxe de six pences par livre. On estime que la taxe sur le revenu donnera ainsi \$3,000,000 de plus.

Quant aux droits sur les successions, les droits minima et maxima resteront les mêmes, mais il y aura dans l'échelle intermédiaire une augmentation dont on attend \$2,550,000. On estime qu'une révision des droits sur les legs et les successions donnera un revenu additionnel de \$1,370,000. Une autre proposition consiste à augmenter, sur une échelle graduée, les timbres sur les opérations d'actions, dont on attend un supplément de \$1,400,000.

Les permis de vente de boissons seront augmentés et on estime que le revenu additionnel provenant de cette source se montera à \$2,600,000. On propose aussi de taxer les valeurs de terres et les droits régaliers, dont on attend cette année un revenu de \$430,000, et de les augmenter chaque année. Les droits sur le thé et le sucre ne sont pas changés. L'augmentation des droits sur les spiritueux, avec un droit d'accise de 45 pence par gallon, produira un revenu additionnel de \$1,600,000. On se propose aussi d'augmenter de trois shillings à trois shillings et huit pence les droits sur les articles manufacturés, et de faire une augmentation équivalente aux droits sur les cigares, les cigarettes et le tabac. On attend de ces sources réunies un revenu total de \$1,900,000.

UNE LICENCE A WORCESTER

Un pharmacien aura seul le privilège de vendre des spiritueux dans cette ville de 150,000 habitants.

Worcester, Mass., 29. — La commission des licences a décidé hier de n'accorder qu'une seule licence cette année pour toute la ville. Cette licence unique a été octroyée à M. B. Williams, pharmacien, 16 Lincoln Square.

Il y avait 41 demandes de licences, mais même les huit heures qui ont été dispensées des liqueurs légalement dans le cours de l'année dernière ont été jetées par-dessus bord et seul M. Williams a le privilège de dispenser les liqueurs, spiritueux et autres stimulants sans pour cela encourir les foudres de la loi.

Il reste un détail, c'est de savoir si M. Williams acceptera ou s'il n'acceptera pas.

Refuser cette licence, c'est comme renoncer à la fortune, mais les pharmaciens ont, à ce qu'on dit, une entente entre eux, quoique l'entente n'ait pas tenu bon l'an dernier.

LICENCES DE CLUBS

Elles sont maintenant sous la juridiction des commissaires de licences de Toronto qui verront à ce que la loi soit observée.

(Dépêche spéciale au "Canada")

Toronto, 29. — Les licences de clubs sont maintenant sous la juridiction des commissaires des licences, mais elles ne comptent pas dans le nombre de licences à accorder dans la ville. Les commissaires, cependant, ont décidé de surveiller les clubs avec soin pendant l'année qui va suivre, aussi bien que les hôtels, et s'ils découvrent que la loi n'est pas observée ils prendront des mesures sévères contre les délinquants. On donne même à entendre qu'une ou deux licences de clubs pourraient bien être refusées demain.

LES ALLEMANDS EMIGRENT

Berlin, 29. — L'émigration par les ports de Brême et de Hambourg continue à prendre de l'extension. Ainsi, pendant le premier trimestre de 1909, il s'est embarqué à Brême 49,833 passagers, contre 11,496 pendant la même période de 1908 ; à Hambourg, ces chiffres étaient respectivement de 35,181 et de 12,534.

Il y a donc pour les deux ports allemands une augmentation de plus de 61,000 émigrants pendant les trois premiers mois de cette année.

RELATIONS CANADO-AMERICAINES

M. TAFT DIT QU'IL EXISTE AU CONGRES UN SENTIMENT EN FAVEUR D'UNE ENTENTE COMMERCIALE, MAIS IL S'ABSTIENT D'EXPRIMER SON OPINION PERSONNELLE.

Washington, 29. — Le comité nommé par la conférence tenue à Détroit la semaine dernière, en vue d'établir de meilleures relations commerciales avec le Canada, s'est rendu aujourd'hui à la Maison Blanche et a présenté au président la résolution adoptée à cette réunion. La résolution demande l'adoption d'un tarif maximum et minimum, la création immédiate d'une commission du tarif, et la conclusion d'un arrangement commercial réciproque avec le Canada. Le président a dit à ses visiteurs qu'il existe au congrès un sentiment favorable à la demande de la conférence, mais il s'est abstenu d'exprimer son opinion personnelle.

L'AFFAIRE KINRADE

L'enquête du coroner de nouveau ajournée à lundi. — Florence Kinrade sera alors probablement entendue.

(Dépêche spéciale) Hamilton, 29. — L'enquête dans l'affaire Kinrade a de nouveau été ajournée ce soir jusqu'à lundi prochain. On n'a entendu aucun témoignage. On croit que Florence Kinrade sera entendue à la reprise de l'enquête.

LES MASSACRES D'ARMÉNIE

La situation devient terrible et les cadavres décomposés propagent des maladies graves.

Adana, 29. — La situation dans la région autour d'Adana, à la suite des attaques des musulmans contre les chrétiens, est terrible à l'excès. Les champs sont jonchés de cadavres. Un grand nombre de fermes arméniennes ont été incendiées. Les conditions sanitaires sont mauvaises au possible, et la dysenterie a commencé à faire des ravages.

Merzina, 29. — La rivière qui se décharge ici dans la mer chargée nombre de cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants. Ils ont été évidemment jetés dans la rivière dans la région située en amont de la ville.

Merzina, 29. — Deux bataillons de troupes turques sont arrivés ici aujourd'hui. Il est attendu qu'un fort détachement sera envoyé immédiatement à Hadjin, au secours des missionnaires arméniens qui sont assiégés depuis deux semaines dans leur maison par une horde de musulmans de la région voisine.

Adana, 29. — Les hôpitaux établis ici contiennent trois cents blessés, dont un grand nombre de femmes. Chaque malade porte une moyenne de quatre blessures.

La population arménienne d'Adana, forte de 15,000 âmes, est pratiquement sans abri. Plusieurs jeunes Arméniens ont été emportés par les Turcs. Un grand nombre de cadavres mutilés ont été trouvés dans des maisons de la ville. Les premiers cinq jours, pendant que les musulmans se livraient au massacre et au pillage, le Vali d'Adana tint les troupes turques consignées jour et nuit. Le sixième jour seulement il leur ordonna de mettre fin aux désordres, ce qu'il aurait pu facilement faire dès le premier jour.

L'HYGIENE DES DENTS

On fondera à Toronto une infirmerie où les pauvres seront traités gratuitement.

(Dépêche spéciale) Toronto, 29. — A la réunion annuelle de la Niagara Power Union, ce matin, l'hon. Adam Bexk, a fait une déclaration importante.

"Nous allons, dit-il, réduire le coût de la lumière électrique à 1-1-2 cent le kilowatt-heure, et cela signifie que le pauvre qui habite un petit cottage pourra s'éclairer à la lumière électrique à la moitié du prix du gaz."

Il s'agit tout simplement d'émanciper l'énergie qui se perd durant les heures de nuit, et M. Beck dit que la compagnie peut le faire parce qu'elle possède les capitaux nécessaires.

"Nous nous proposons, dit-il d'envoyer nos ingénieurs en Europe, où on est plus avancé que nous. Nous voulons le meilleur moteur, la meilleure lampe, et le meilleur outillage que nous pourrions trouver, et je crois que nous pourrions trouver une lampe qui usera moins d'énergie que celle que nous employons maintenant."

COMMISSION DES CHEMINS DE FER

On demande la nomination du docteur J. G. Rutherford pour remplir la vacance causée par la mort de l'hon. Thomas Greenway.

(Dépêche spéciale au "Canada") Ottawa, 29. — On a suggéré au gouvernement, de différentes parties de l'Ouest, que le docteur J. G. Rutherford, directeur général des chemins de fer pour remplir la vacance créée par la mort de l'hon. Thomas Greenway. Les aptitudes du docteur Rutherford pour remplir cette position sont parfaitement reconnues. Il a une grande expérience des affaires publiques, ayant été membre de la législature du Manitoba et du parlement fédéral, et est parfaitement au courant des besoins de l'Ouest en matière de transport. Son administration de la branche des animaux vivants du ministère de l'Agriculture a été couronnée d'un succès signalé, on en trouve une preuve dans le fait que, tandis que la fièvre aphteuse (foot and mouth disease) sévissait dans plusieurs Etats américains voisins de la frontière, pas un seul animal affecté de cette maladie n'a pénétré au Canada.

La maladie a maintenant disparu des Etats-Unis et l'embargo canadien sur les animaux vivants américains sera levé lundi. Il n'est actuellement qu'en vigueur que contre les animaux venant de la Pennsylvanie.

Il est entendu que les députés et sénateurs de l'Ouest sont en faveur de la nomination du docteur Rutherford, qu'ils regardent comme un avancement bien mérité après les services qu'il a rendus au gouvernement.

PROMPTE JUSTICE

Nadir Pacha, un des favoris de l'ancien sultan Abdul Hamid, a été pendu hier matin sur le pont de Galata.

Constantinople, 29. — Nadir Pacha, le second eunuque du palais sous le règne d'Abdul Hamid, a été pendu, à l'aube ce matin, sur le pont de Galata, la grande artère qui relie Stamboul aux quartiers de Galata et de Pera. Le corps resta suspendu jusqu'à huit heures, et des milliers de personnes allèrent voir le cadavre du grand Nubien dont le nom fut la terreur de la population sous Abdul Hamid. Nadir a été exécuté après avoir subi un procès devant une cour martiale sur l'accusation d'avoir été l'instigateur de la mutinerie des troupes du 13 avril. Il avait la réputation d'un homme d'une ambition intense, d'un esprit subtil, et insensible aux souffrances d'autrui. Il faisait partie du trio qui formait le cabinet particulier d'Abdul Hamid. Les autres membres de ce cabinet étaient Izzet Pacha, le secrétaire du sultan, qui se cache actuellement à Londres, et Fehim Pacha, le chef des espions du sultan, qui a été assassiné en Russie.

Nadir Pacha entra au palais comme esclave et grandit dans cette serre chaude d'intrigues. Depuis le départ d'Izzet Pacha et de Fehim Pacha, le sultan se fiait entièrement à Nadir.

Ces documents font voir qu'en novembre 1908, la valeur qu'avait en banque l'accusé était estimée à \$9,883.98, tandis que le 26 décembre de la même année, le crédit de l'accusé à la banque n'était plus que de \$1,995.

Le témoin ne s'est pas informé de la manière dont cette dépression s'est produite. En réponse à M. Green-shields, le même témoin Hamilton dit que M. Davies jouit d'un fort crédit. Consulté les livres de la banque, il est convaincu que l'accusé faisait des affaires "d'accommodation" pour plusieurs milliers de piastres. C'est en octobre 1906 que le nom de M. Davies apparut pour la première fois dans les livres de la banque au montant de \$300. Ce montant s'est accru depuis. Le témoin déclare que des blancs de billets signés par l'accusé et endossés par G. D. Davies, Ces blancs avaient été laissés à la banque par l'accusé. Comme question de fait, le nom de Geo. D. Davies était employé pour les billets "d'accommodation".

Le billet en blanc, dont il a été question dans l'interrogatoire de la défense, lui a été signalé par d'autres employés de la banque et celui qu'on lui produisit pour \$1,000 est celui qui était sur le bureau de M. Lindsay.

Le témoin suivant est M. Geo. D. Davies. Il ne peut identifier comme la sienne la signature qui est apposée aux billets promissaires produits, et n'a jamais autorisé qui que ce soit à se servir de sa signature. Lorsqu'il apprit ce qui existait à la banque à son sujet, il s'est rendu chez l'accusé qui lui a avoué avoir émis plusieurs billets avec sa signature à l'endos. Il en avertit la banque, mais ne tenta pas de faire arrêter l'accusé. Il n'a

Le billet en blanc, dont il a été question dans l'interrogatoire de la défense, lui a été signalé par d'autres employés de la banque et celui qu'on lui produisit pour \$1,000 est celui qui était sur le bureau de M. Lindsay.

Le témoin suivant est M. Geo. D. Davies. Il ne peut identifier comme la sienne la signature qui est apposée aux billets promissaires produits, et n'a jamais autorisé qui que ce soit à se servir de sa signature. Lorsqu'il apprit ce qui existait à la banque à son sujet, il s'est rendu chez l'accusé qui lui a avoué avoir émis plusieurs billets avec sa signature à l'endos. Il en avertit la banque, mais ne tenta pas de faire arrêter l'accusé. Il n'a

Le Café Lucas & Sims

Sera ouvert lundi prochain, 3 Mai

Au coin des rues Saint-Paul et Saint-François-Xavier

22-1-11

LE PROCES ATKINSON

M. DAVIES NE PEUT IDENTIFIER COMME LA SIENNE LA SIGNATURE APPOSEE SUR LES BILLETS PRODUITS EN COUR—L'ACCUSE LUI AURAIT AVOUE AVOIR FORGE SA SIGNATURE.

(Dépêche spéciale) Québec, 29. — Ce matin à eu lieu, sous la présidence du juge Cross, la reprise du terme des Assises ajourné depuis huit jours et qui présidait alors l'hon. juge Carroll.

Dans la boîte aux prévenus se trouve le prisonnier George Atkinson, accusé de faux.

Les petits jurés sont tous des figures nouvelles, un nouveau tableau ayant été appelé pour continuer le terme. S'est à cette procédure d'appel qu'a été consacrée une partie de la séance de ce matin.

Aux fauteuils des avocats on remarque M. Ernest Roy, A. Galipeault et Greenshields qui sont les défenseurs d'Atkinson.

On appelle les noms de Hélène Jarand et M. Galipeault demande que le procès de celle-ci soit remis au prochain terme parce que sa cliente est souffrante. M. Davidson s'oppose à ce que cette motion soit accordée pour le moment, l'accusé pouvant se remettre parfaitement de son indisposition avant la fin du terme.

On appelle M. P. Philias Gosselin et J. Danleyson qui ne répondent pas à l'appel.

A l'appel de l'accusé Atkinson, M. Greenshields fait motion pour que le jury soit mixte, mais si la Couronne désire un procès plus expéditif il serait prêt à accepter un jury de langue anglaise, se réservant le droit de récuser préemptoirement et pour cause quelques-uns des petits jurés dont les noms seront appelés.

De toutes les accusations portées contre Atkinson, c'est celle en rapport avec la Banque British North America qui fait l'objet de ce premier procès.

Atkinson est accusé d'avoir contre-fait l'endossement de M. Geo. D. Davies sur un billet promissaire au montant de \$1,000, escompté à la banque British, le 27 novembre 1908.

Voici les noms des pairs qui jugeront l'accusé: MM. John Egan, Wm. Tierney, Geo. B. Ramsay, J. A. Davis, A. E. Seifert, Alexander Forest, John McKee, Thomas Brown, Robert H. Gale, Ernest Ross, John Brown et Allen Patton.

M. G. W. Hamilton est le premier témoin entendu. Il est l'assistant général de la succursale de la banque British North America à Lévis. Il a rencontré l'accusé en diverses occasions et il identifie les lettres de change portant les signatures de Geo. Atkinson et l'endossement de Geo. Davies.

A cette phase du procès M. Gibson fait incidemment motion pour que l'un des témoins dans la cause, G. W. Lindsay, ex-gérant de la succursale à Lévis, soit représenté par un avocat lui-même, ce qui est accordé. La défense s'oppose à la production de certains documents comme à la Couronne. Ces documents sont ceux qui se rapportent à l'escompte d'un billet de \$1,000 et un autre signé par l'accusé le 26 décembre 1908.

Ces documents font voir qu'en novembre 1908, la valeur qu'avait en banque l'accusé était estimée à \$9,883.98, tandis que le 26 décembre de la même année, le crédit de l'accusé à la banque n'était plus que de \$1,995.

Le témoin ne s'est pas informé de la manière dont cette dépression s'est produite. En réponse à M. Green-shields, le même témoin Hamilton dit que M. Davies jouit d'un fort crédit. Consulté les livres de la banque, il est convaincu que l'accusé faisait des affaires "d'accommodation" pour plusieurs milliers de piastres. C'est en octobre 1906 que le nom de M. Davies apparut pour la première fois dans les livres de la banque au montant de \$300. Ce montant s'est accru depuis. Le témoin déclare que des blancs de billets signés par l'accusé et endossés par G. D. Davies, Ces blancs avaient été laissés à la banque par l'accusé. Comme question de fait, le nom de Geo. D. Davies était employé pour les billets "d'accommodation".

Le billet en blanc, dont il a été question dans l'interrogatoire de la défense, lui a été signalé par d'autres employés de la banque et celui qu'on lui produisit pour \$1,000 est celui qui était sur le bureau de M. Lindsay.

Le témoin suivant est M. Geo. D. Davies. Il ne peut identifier comme la sienne la signature qui est apposée aux billets promissaires produits, et n'a jamais autorisé qui que ce soit à se servir de sa signature. Lorsqu'il apprit ce qui existait à la banque à son sujet, il s'est rendu chez l'accusé qui lui a avoué avoir émis plusieurs billets avec sa signature à l'endos. Il en avertit la banque, mais ne tenta pas de faire arrêter l'accusé. Il n'a

LE CHATEAU LAURIER

Les travaux de construction commenceront dès demain, et seront poussés avec la plus grande activité. C'est ce que déclare le surintendant du G.T.R. à Ottawa.

(Dépêche spéciale) Ottawa, 29. — Les travaux de construction de l'hôtel du Grand Tronc, le Château Laurier, seront commencés samedi et se poursuivront sans interruption jusqu'à l'entière completion de l'édifice.

C'est là la nouvelle qu'à une heure trente cet après-midi, M. Donaldson, surintendant de la compagnie du Grand Tronc, à Ottawa, a autorisé "Le Temps" à annoncer.

A une heure et après-midi une demi-douzaine d'Italiens ont été mis à l'ouvrage sur le site du futur hôtel, dans le parc Major, pour faire les préparatifs préliminaires au commencement des travaux.

M. Wainwright, vice-président du Grand Tronc, de passage à Ottawa hier soir en route pour Montréal, n'a pas voulu déclarer la date précise du commencement des travaux de construction de l'hôtel, mais a réaffirmé en souriant que sa compagnie tiendrait parole et que les travaux commencent dès printemps.

LES LICENCES A OTTAWA

Les commissaires en refusent trois et mettent les propriétaires d'hôtels en garde contre les contraventions à la loi sur la vente des spiritueux.

(Dépêche spéciale au "Canada") Ottawa, 29. — Les commissaires des licences d'Ottawa ont rendu publique la liste de ceux qui seront autorisés à vendre des spiritueux pendant l'année qui commence le 1er mai. Trois noms ont été effacés de la liste. Les commissaires ont profité de la circonstance pour donner un avis à ceux qui enfreignent la loi.

"Les commissaires, disent-ils, regrettent que durant l'année qui vient de s'écouler les propriétaires des plus grands hôtels se soient exposés à des poursuites pour avoir vendu des spiritueux durant les heures où cette vente est prohibée. Bien qu'ils considèrent que les peines infligées par la loi des spiritueux constituent un châtiment suffisant dans les cas d'infraction à la loi, peut-être due à une inadvertance ou dont les porteurs des licences ne sont pas directement responsables, les commissaires se proposent, à l'avenir, de traiter sévèrement les cas de contraventions volontaires à la loi, tels que l'ouverture de cabinets particuliers pour la vente de spiritueux le dimanche ou durant d'autres heures où cette vente est prohibée, et refuseront, dans ces cas, de renouveler les licences."

jamais reçu avis de la banque que son nom se trouvait sur un certain nombre de billets pour de gros montants. Ça été une révélation pour lui.

Vint ensuite le témoin Lindsay, qui connaît l'accusé depuis trois ou quatre ans et a été gérant de la succursale pendant cinq ans. Il dit que c'est le 26 décembre 1908 seulement qu'il a appris que la signature Davies comme endossement sur les billets d'Atkinson était contrefaite.

"N'est-il pas vrai, demande la défense, que vous êtes allé chez l'accusé et lui avez demandé d'ouvrir un compte à votre banque?"

—Non. Le témoin ne s'est pas informé de la manière dont cette dépression s'est produite. En réponse à M. Green-shields, le même témoin Hamilton dit que M. Davies jouit d'un fort crédit. Consulté les livres de la banque, il est convaincu que l'accusé faisait des affaires "d'accommodation" pour plusieurs milliers de piastres. C'est en octobre 1906 que le nom de M. Davies apparut pour la première fois dans les livres de la banque au montant de \$300. Ce montant s'est accru depuis. Le témoin déclare que des blancs de billets signés par l'accusé et endossés par G. D. Davies, Ces blancs avaient été laissés à la banque par l'accusé. Comme question de fait, le nom de Geo. D. Davies était employé pour les billets "d'accommodation".

Le billet en blanc, dont il a été question dans l'interrogatoire de la défense, lui a été signalé par d'autres employés de la banque et celui qu'on lui produisit pour \$1,000 est celui qui était sur le bureau de M. Lindsay.

Le témoin suivant est M. Geo. D. Davies. Il ne peut identifier comme la sienne la signature qui est apposée aux billets promissaires produits, et n'a jamais autorisé qui que ce soit à se servir de sa signature. Lorsqu'il apprit ce qui existait à la banque à son sujet, il s'est rendu chez l'accusé qui lui a avoué avoir émis plusieurs billets avec sa signature à l'endos. Il en avertit la banque, mais ne tenta pas de faire arrêter l'accusé. Il n'a

Le billet en blanc, dont il a été question dans l'interrogatoire de la défense, lui a été signalé par d'autres employés de la banque et celui qu'on lui produisit pour \$1,000 est celui qui était sur le bureau de M. Lindsay.

Le témoin suivant est M. Geo. D. Davies. Il ne peut identifier comme la sienne la signature qui est apposée aux billets promissaires produits, et n'a jamais autorisé qui que ce soit à se servir de sa signature. Lorsqu'il apprit ce qui existait à la banque à son sujet, il s'est rendu chez l'accusé qui lui a avoué avoir émis plusieurs billets avec sa signature à l'endos. Il en avertit la banque, mais ne tenta pas de faire arrêter l'accusé. Il n'a

LE JAPON, VOILA L'ENNEMI

Le gouverneur Draper, du Massachusetts, met les manufacturiers américains de coton en garde contre la concurrence sérieuse des sujets du mikado.

(Dépêche spéciale au "Canada") Boston, 29. — Adressant hier la parole devant l'association nationale des manufacturiers de coton, à l'occasion de l'ouverture de sa quatre-vingt-sixième réunion annuelle, le gouverneur Eben S. Draper a montré le Japon comme le grand rival des manufacturiers américains.

"Le Japon, dit-il, est un concurrent sérieux, et il est sur les lieux; il obtient sa matière première à peu près aussi bon marché que vous, ses machines ne lui coûtent pas plus cher, bien qu'elles ne soient pas tout à fait aussi bonnes, mais le coût de sa main-d'œuvre n'est pas le quart du vôtre, et il a, ainsi sur vous un grand avantage."

La diminution rapide dans les exportations de cotonnades en Chine a déclaré le gouverneur, crée une situation très grave pour les manufacturiers américains, et il a exprimé l'espoir qu'on fera quelque chose pour remédier à cet état de choses. En dépit du tarif qui laisse plus ou moins dans le doute l'avenir de tout le commerce, il croit que la situation actuelle de l'industrie du coton est assez bonne si on tient compte des circonstances et prédit qu'elle va s'améliorer considérablement.

Comme le gouverneur est le président de la Draper Loom Company, de Hopedale, une des plus grandes manufactures de machines à coton aux Etats-Unis, sa dénonciation du Japon et son optimisme en ce qui regarde l'avenir sont considérés significatifs.

BISBILLE DANS LES RANGS

On ne s'accorde pas sur l'admission d'autres sociétés dans l'alliance internationale des suffragistes.

Londres, 29. — Une scission s'est produite ce matin dans les rangs des suffragettes, à la séance du congrès de l'alliance internationale des suffragistes, et un certain nombre de déléguées ont quitté la salle des délibérations.

La difficulté s'est élevée au cours de la discussion sur la constitution de l'association. Quelques-unes voulaient augmenter le nombre des membres, mais la conférence décida de réserver l'entrée de l'alliance aux sociétés qui ont pour seul but l'affranchissement des femmes. Madame Shaw, une des déléguées américaines, a prononcé un vigoureux discours contre l'admission de sociétés ayant autre chose en vue, et dit que les effets funestes de cette manière d'agir ont été constatés en Amérique.

NOUVEAUX PRÊLATS

Le pape a préconisé hier plusieurs évêques, dont deux Américains.

Rome, 29. — Plusieurs évêques ont été préconisés par le pape au consistoire tenu ce matin. Au nombre des nouveaux prélats sont Mgr Peter J. Muldoon, évêque de Rockford, (Illinois), et Mgr John Farrelly, évêque de Cleveland (Ohio). Avant le consistoire, Mgr Farrelly a reçu le rochet des mains du cardinal Delai, qui lui a aussi administré le serment d'office.

BUVEZ LE LAGER

Miller High Life

LA MEILLEURE BIÈRE DE MILWAUKEE

Laporte, Martin & Cie, Ltée,

562 à 568 rue St-Paul, Montréal.

22-1-11

OUTILS POUR RAILS

Pièces, pièces à pied de bloche, brousses, pioches, marteaux à rails, soles à rails, grappins, crochets à étré-dre, masse à points, tourne-vis, jacks, charrs à bras, charrs à poussée, appareils pour reploier les charrs, etc.

EN ASSORTIMENT—TRES BAS PRIX

ÉCRIRE POUR AVOIR LE CATALOGUE

F. H. Hopkins & Co., Successeurs de feu JAS. COOPER 8-p-8-7-v-n Tel. Main 3420-3421 New Imperial Bank Building

IMPORTATEURS et Vendeurs généraux de Plaques pour Chaudières, Réservoirs et Ponts-Feuilles d'Acier et Feuilles de Fer, Tuyaux pour Chaudières, Tuyaux pour Gaz et Vapeur, Portrelles de Fer en U, en T et Cornières. Un assortiment considérable arrive à Montréal

JAS. W. PYKE & CIE.,

Marchands de Fer et d'Acier,

EDIFICE "SOVEREIGN BANK," - MONTREAL



TEMPERATURE

Toronto, 30.—
Probabilités
pour aujourd'hui :
Pluie ou grésil.

Lucas, Hala, Georgiennes : Fort vents et bourrasques d'est et de sud. Pluie et tonnerre. Température élevée.
Vallée de l'Ottawa et haut Saint-Laurent : Fort vent d'est et de sud. Pluie ou grésil et tonnerre.
Baie Saint-Laurent et Goules : Bourrasques d'est suivies de grésil ou de pluie.
Provinces Maritimes : Beau, suivi de pluie.
La Supérieure : Bourrasques d'est et de nord. Neige, ou grésil.
Manitoba : Vent de nord-ouest. Beau et froid.
Saskatchewan et Alberta : Beau et un peu plus doux.

Température minima et maxima :
Dawson, 20-40. Victoria, 38-60. Vancouver, 40-50. Winnipeg, 28-40. Calgary, 32-57. Kamloops, 30-53. Edmonton, 32-50. Port Arthur, 29-50. Parry Sound, 20-44. London, 27-38. Toronto, 29-36. Ottawa, 24-40. Montréal, 24-40. Québec, 18-40. St. John, 22-41. Halifax, 30-35.

ECHOS

CANTINES SCOLAIRES

On vient d'inaugurer à l'école publique No 51, de Philadelphie, un service de déjeuners à bon marché pour les écoliers.

Bon nombre d'entre eux qui demeurent à plus de trois milles de l'école étaient jusqu'ici obligés de se nourrir de sandwichs à midi, n'ayant pas le temps d'aller déjeuner à la maison.

On leur sert aujourd'hui pour deux sous un substantiel bol de soupe. On varie d'un jour à l'autre le genre de soupe. Et de temps à autre on demande aux écoliers de voter sur le genre de soupe qu'ils préfèrent.

L'EXPLOSION DU SOUS-MARIN "FOCA"

Rome, 29.— Jusqu'à présent l'enquête entreprise sous la direction de l'amiral Aubry, le sous-secrétaire d'Etat à la marine, pour découvrir les causes de l'accident arrivé à bord du sous-marin "Foca", a donné que de bien maigres résultats.
Un écrivain a avoué que malgré l'interdiction de fumer à bord du sous-marin, plusieurs des hommes de l'équipage se livraient à ce plaisir. On suppose que l'explosion a été provoquée par une étincelle échappée de la cheminée d'un navire voisin.

L'enquête a démontré que l'explosion n'a pu être provoquée par un court-circuit.

Il semble que le "Foca" était commandé par, quand hier soir, on le soulevait au moyen de chaînes, l'une d'elles s'est rompue et le navire est retombé au fond de l'eau.

Des scaphandriers ont examiné la coque du sous-marin; elle ne semble pas avoir été endommagée.

Les travaux de sauvetage ont commencé. On pense que le "Foca" sera remorqué demain. La hâte avec laquelle les autorités poussent les travaux de renflouage accablent les travailleurs qui ont dû travailler sans cesse pendant des heures et des heures, à l'effort fort possible, un ou deux marins se soient enfermés dans les compartiments à cloisons étanches et qu'ils soient encore vivants.

Le lieutenant de vaisseau Bertolotti, le commandant en second du "Foca", est mort aujourd'hui à l'hôpital. C'est cet officier qui avait le commandement du navire au moment de l'explosion. Trois autres blessés sont également morts. Le nombre des victimes est donc jusqu'à présent de douze, car un autre cadavre a été recueilli flottant dans la baie.

LES EMPLOYES DES POSTES DE PARIS

Paris, 29.— Six postiers ont été convoqués aujourd'hui par M. Simyan, le sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, qui les a interrogés sur les discours antiparlementaires et antimilitaristes récemment prononcés par eux dans une réunion, sur leurs attaques contre le gouvernement et le parlement et leurs paroles en faveur de l'affiliation des employés des postes et télégraphes à la Confédération générale du travail.

Le "Temps" croit savoir que les postiers ont refusé de répondre aux questions ci-dessus en déclarant qu'ils s'attendaient à être questionnés sur des questions professionnelles, et qu'ils n'avaient rien à répondre sur d'autres sujets.

On croit comprendre que si l'enquête en ce moment opérée par le département des postes et télégraphes donne lieu à des renvois ou à des suspensions, les postiers et les télégraphistes recommenceront leur récente agitation.

Edmond Hardy

NOTRE - DAME OUEST
Près Église Notre Dame
MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Réparations de tous genres
224-4111
SONS D'ÉDUCATION
Sous-éducation pour C.
Maurice et Cie, 14,
rue Thibault, La-
Salle, Q.C., Paris, etc.
Attention spéciale
aux commandes par
la poste. 24-41

Lettre parlementaire

SUIITE DE LA DISCUSSION SUR LE PRÉT DU GOUVERNEMENT

AU G.T.P.

Six bills adoptés en troisième lecture

LE BILL DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES EST ADOPTÉ EN COMITÉ, AU SENAT, SANS AMENDEMENT.

(Service spécial du "Canada")

Ottawa, 29.— Au début de la séance, Sir Wilfrid Laurier fait adopter par la Chambre la motion, dont nous vous avons déjà parlé, stipulant qu'à partir de lundi prochain, le parlement commencera les séances du matin, et que le congé du mercredi soir sera suspendu, jusqu'à la fin de la session.

On reprend ensuite la discussion, commencée hier, sur le 2e lecture du bill, autorisant le prêt du gouvernement de dix millions au G.T.P.

Le prêt au Grand-Tronc-Pacifique
M. Nantel (Terrebonne) continue le discours qu'il avait dû suspendre hier, à l'ajournement. Il se prononce contre le prêt; de fait, il est même contre le Grand-Tronc-Pacifique, en principe, et il a fait la lutte dans ce sens, en 1904. Aujourd'hui, il sait qu'on doit accepter le fait accompli; mais, du moins, il se déclare contre toute faveur additionnelle à accorder au G.T.P., et il est contre le bill, dont on demande la 2e lecture. Il ne trouve pas que les garanties offertes sont suffisantes; il préférerait que le gouvernement s'empare de la section ouest pour la terminer lui-même. Si l'on maintient le projet de prêt, conclut M. Nantel, que le marché se fasse sur une autre base.

D'autres députés conservateurs combattent le bill.
M. McColl (Northumberland) dit qu'il ne peut approuver ce prêt, dans les conditions passées par le bill.
M. Burrell (Yale-Caribou) nie que le peuple canadien ait approuvé le projet du Grand Tronc Pacifique dans le sens strict du mot. En 1904, dit-il, on lui a présenté des fausses chiffres, et en 1908, on a fait appel au sentiment. C'est ainsi que l'on aurait escamoté l'approbation populaire.

M. Lancaster (Lincoln) dit que le gouvernement a déjà fait beaucoup trop pour le G.T.P.; il regrette en particulier l'attitude de la droite, en 1906, sur le bill des embranchements de cette compagnie. On aurait pu lui constituer une compagnie distincte pour ces embranchements, mais rattacher ces travaux et leur responsabilité à la voie principale. M. Lancaster dit ensuite que si le peuple, en 1904, avait su ce qu'il attendait par rapport au B.T.P., le gouvernement aurait été battu aux élections générales. Si maintenant le G.T.P. ne peut satisfaire à ses engagements, conclut M. Lancaster, au lieu de lui prêter de l'argent imprudemment, le gouvernement devrait agir en sorte de s'emparer de la voie entière et construire la section ouest. Mais M. Lancaster est porté à croire que la compagnie pourrait construire cette section, sans ce prêt, à son besoin, elle devrait emprunter ailleurs; le gouvernement est déjà suffisamment engagé; et M. Lancaster se déclare catégoriquement contre le prêt.

Malgré ses protestations individuelles, le bill est lu une 2e fois, sans qu'on prenne le vote.

Examen du bill en comité

Et on commence l'examen du bill en Comité.
Les clauses en sont basées sur les résolutions qui l'avaient précédé, et que nous avons alors publiées "in extenso".

Elles stipulent le montant du prêt (\$10,000,000), la section à laquelle il est destiné (section des prairies) et le remboursement (dans 10 ans, avec intérêt à 4 pour cent, tous les six mois, dans l'intervalle).

D'autres clauses traitent des garanties: ce sont des obligations du G.T.P. remises entre les mains du gouvernement, avec mortgage sur la dite section des prairies, et garantie additionnelle de la compagnie du Grand Tronc, dont la solvabilité est des plus puissantes.

Le Lloyd Français
Le bureau Veritas

C'est au cours d'une visite faite par M. Pons, ingénieur-expert du bureau Veritas, que s'est produite, à Marseille Nord, la terrible explosion à bord du pétrolier "Jules-Henry".

Qu'est-ce donc que le bureau Veritas, dont le nom se trouve prononcé des que survient un sinistre maritime? Quelle est la nature des visites auxquelles des ingénieurs-experts se livrent en son nom? Sont les marins et les spécialistes des choses de la navigation, bien peu de gens pourraient donner une réponse précise à ces deux simples questions.

Le bureau Veritas donne la classification générale de tous les navires de commerce et de plaisance qui sillonnent les mers. Il établit leur état civil dès l'heure de leur mise en chantier. Il assiste à leur lancement, à leurs essais; il les suit dans toutes les périodes de leur navigation, enregistrant leurs prouesses, leurs avaries, leur degré d'usure, et, après chaque visite dans le genre de celle à laquelle procédait M. Pons, après chaque passage au bassin, après chaque accident, s'il y a lieu, le dossier s'augmente d'une note particulière constatant le maintien en bon état ou la déchéance du navire.

Le résultat de ces appréciations, émises par des spécialistes impartiaux et compétents, est synthétisé dans une cote qui, partie d'un maximum à l'origine du navire, se modifie au fur et à mesure qu'il tombe en vétusté ou qu'il perd de sa valeur par suite d'avaries. Le résumé du dossier de chaque unité est publié dans le "Registre Veritas", qui sert à renseigner les assureurs, les charbonniers, les armateurs et tous ceux qui ont besoin de savoir ce que vaut le navire auquel ils confient leurs intérêts.

Les deux principaux bureaux de ce genre sont le "Lloyd's Register of Shipping", à Londres, et le "Veritas", à Paris. Le premier de ces bureaux est de beaucoup le précurseur de l'autre, et l'histoire de la création de ces agences de classification est à rappeler.

Dans le Londres du XVIIIe siècle, une sorte de cabaret obscur s'élevait à Lombard-Street, non loin de la Tamise. Il était tenu par un Levanter, Edward Lloyd, et les assureurs maritimes le fréquentaient. Au retour de chaque voyage, les commandants de navires se rencontraient, dans la salle basse et enfumée, avec leurs armateurs et ces assureurs, dont le cabaret d'Edward Lloyd était le seul bureau. Sur les tables, entre les bols d'ale et de gin, les confidences se faisaient sur la façon dont s'était comporté le navire. Les notes se modifiaient sur les feuillets manuscrits que l'on consultait avec intérêt. Les armateurs apprenaient ainsi la valeur du navire qu'ils pouvaient acheter; les assureurs avaient jusqu'à quel point ils pouvaient s'engager; les capitaines connaissaient les qualités ou les défauts de tels ou tels bâtiments nouveaux.

De modeste cabaret de Lombard-Street sortit donc la puissante institution dont l'Angleterre s'enorgueillit aujourd'hui. Longtemps elle fut la seule à posséder une organisation de ce genre. Enfin, le 1er juillet 1828, le bureau Veritas fut fondé à Anvers, sous la dénomination modeste de "Bureau de Renseignements pour les assureurs maritimes".

En 1832, lors du bombardement d'Anvers, le siège de la société fut transféré à Paris, où il est resté depuis sans interruption. La guerre de 1870, ou ses archives précieuses furent momentanément transportées à Bruxelles. Il n'en est pas dans notre esprit d'analyse tous les romans d'une administration aussi compliquée que celle du bureau Veritas, ni de dire ce qu'il lui a fallu de temps et d'efforts pour former un personnel d'experts nombreux et capables de mériter, par leur probité et leur compétence, la confiance universelle. Les armateurs ne venaient pas, tout d'abord, avec plaisir ces visites à bord,

L'opposition à Québec

Comment MM. Prévost et Bourassa font perdre son temps à la Chambre

(Du "Herald")

Le fait nouveau à Québec c'est évidemment l'existence d'une nouvelle espèce d'opposition. On peut juger du travail qu'elle fait en se reportant à une journée typique à l'Assemblée.

Après l'expédition des affaires de routine et lorsque les ordres du jour sont appelés, la Chambre se trouve en face d'une longue liste d'items au nom de M. Prévost, député de Terrebonne. M. Prévost, comme chacun sait, était, il y a un an, membre du cabinet. Il fut attaqué par M. Bourassa, défendu par Sir Lomer Gouin, et il donna sa démission comme ministre au moment où l'un de ses plus acharnés adversaires subissait en cour criminelle, un procès pour libelle.

Réçu député de Terrebonne, aux élections générales, M. Prévost se mit aussitôt en état d'hostilité ouverte contre le premier ministre; celui-ci accepta la lutte et lorsque la Législature s'ouvrit, il fit désigner un siège à M. Prévost sur la première rangée de l'opposition à côté de M. Bourassa.

Le leader de la Chambre appelle, dit le numéro 20 de l'ordre du jour. M. Prévost se lève, prononce un discours qui dure de vingt minutes à une heure; réponse y est faite par celui à qui il échoua naturellement de prendre la parole sur le point soulevé, ensuite, M. Tellier, chef officiel de l'opposition, élabore quelque loi point de droit, ensuite M. Bourassa saisit le marbre de son éloquence et, pendant dix à vingt minutes, il fait pleuvoir sur le gouvernement des demandes d'information et des critiques.

Ensuite M. Prévost se lève et fait un autre discours; alors il se peut que M. Laverge fasse quelques observations à la fois agressives et malicieuses; ensuite il se peut que M. Prévost fasse un troisième discours; après quoi il se fait une pause d'un moment et on entend Sir Lomer

Gouin dire de la voir la plus calme du monde. "Numéro 21". Là-dessus la même scène recommence et se répète jusqu'à l'heure du dîner. M. Prévost, M. Bourassa et leurs amis s'appuyant les uns les autres de la plus amicale façon; le gouvernement disant ce qu'il faut dire et rien de plus.

Le résultat de la séance, généralement, c'est que l'opposition a réussi à porter à la connaissance de la Chambre quelque fait relatif à quelque personne qui a demandé un lot de colonisation, n'a pas pu obtenir ce qu'elle voulait et, à tort ou à raison, exprime un grief.

La semaine dernière il semblait qu'en faisant preuve d'une patience raisonnable, la Chambre pouvait arriver à entendre en une semaine les demandes de M. Prévost, mais à peine entrevoyait-on cette perspective que M. Bourassa est arrivé avec une quantité de demandes suffisantes pour durer deux ou trois semaines de plus. Aussi la date de la clôture de la session ne semble pas se rapprocher de nous. A quoi tendent les oppositionnistes? on ne le voit pas très nettement.

En premier lieu, il est probable qu'ils cherchent à attirer l'attention. En second lieu, probablement, ils cherchent à paraître si souvent d'accord que le peuple finisse par s'habituer à l'étrange spectacle de M. Bourassa complottant et se concertant avec M. Prévost, l'homme qui lui rendait dans une assemblée, où il ne lui ménagea pas les coups, il y a un an, et au spectacle plus étrange encore de l'opposition conservatrice officielle embolant le pas humblement à ces deux hommes.

En troisième lieu, il se peut qu'ils cherchent à éduquer un programme en tirant parti de ces difficultés de colonisation. Toujours et obstinément, ils font

de leurs navires. Le temps et le souci de l'intérêt commun vainquent leur résistance, et, depuis longtemps, armateurs, assureurs et experts travaillent en parfaite communion d'idées. En 1890, le bureau Veritas a été officiellement reconnu comme société de classification par le "Board of Trade" et a reçu de cette institution britannique les pouvoirs nécessaires pour déterminer et marquer la ligne de charge des navires soumis à la loi anglaise.

En outre de son "Registre", le bureau Veritas publie, chaque année, un "Répertoire général de la marine marchande", et, chaque mois, la "Liste des sinistres maritimes" survenus dans toutes les mers.

C'est ainsi que le bureau Veritas nous apprend que, depuis vingt-cinq ans, l'année 1883 fut la plus cruelle pour la pavisation. 1572 sinistres furent enregistrés! Quel chiffre épouvantable! L'année 1891 fut aussi très mauvaise et l'année 1901 fut la plus calamiteuse de toutes. De 1883 à 1902, soit pendant dix-neuf ans, 23,152 navires ont été détruits par suite d'accidents en mer. La moyenne annuelle des vaisseaux perdus ressort donc à 1,260 environ! Cela représente combien de vies humaines englouties à jamais dans les flots! Je sais bien que, d'autre part, le bureau Veritas nous apprend que la totalité des navires naviguant sur toutes les mers du monde est, en chiffres ronds, de 113,000 et que, après de ce total, le nombre des pertes apparaît bien minime: 1,260 sur 113,000. Les statistiques, souriantes, disent que cela fait une proportion de une perte en mer sur 119 chances de navigation. C'est encore trop que, sur 120 bateaux qui naviguent, un d'entre eux soit fatalement voué à sombrer... une fois l'an! L'essentiel est, pour le marin et le passager, de ne pas se trouver sur celui-là.

La cause de perte la plus fréquente est l'échouement; une des causes les moins répétées est l'incendie. Quant à l'explosion, elle est la cause la plus rare. Il a fallu, pour son malheur et celui de tant de familles, que le "Jules-Henry" vint se placer dans cette dernière catégorie.

Une adresse du Sénat a été adoptée pour que la correspondance échangée entre M. Crowe et le ministre de la Milice concernant Terrebonne et le Canada soit transmise à la Chambre Haute.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Au cours d'une discussion sur le bill incorporant le "Manitoba and North-Western Ry." l'hon. M. Davis par un vote de 26 sur 23 a fait adopter un amendement forçant la compagnie à construire 10 milles dans la première année.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

Après quelle discussion le Sénat a terminé l'examen en comité sans y apporter d'amendement du bill créant un département des affaires extérieures. Le bill est maintenant prêt pour la 3ème lecture qui est remise à une prochaine séance.

tout leur possible pour causer des ennuis au cabinet.

Il n'est pas probable qu'ils réussissent à tirer un programme politique des questions de colonisation pour cette raison suffisante que le cabinet, à fait et continue à faire de son mieux pour mettre fin aux abus dont se rendent coupables les marchands de pulpe, qui font passer leurs employés comme des colons de bonne foi; c'est là une pratique qui, apparemment défie toutes les tentatives qu'on peut faire pour y mettre fin, tant sont ingénieux les trucs employés par les individus qui veulent acquiescer de la bonne épinette. Sans rien payer pour.

En ment de la population dans la province de Québec se dirige plutôt vers la ville que vers la campagne.

Quelque soit le but de cette sorte d'opposition et quelque blâmables que soient ses méthodes, on ne peut nier qu'elle ne soit conduite avec habileté. D'autre part, il y avait longtemps qu'on n'avait vu la droite s'affirmer si puissante. Sir Lomer Gouin est, par goût, aussi concis que M. Prévost est diffus mais avec sa parole de magistrat, il peut mettre autant d'énergie dans une déclaration faite avec calme que M. Bourassa dans une période ardue lancée avec toute la vigueur de son organe vocal. Nil leader de la Chambre à Québec n'a jamais eu, des affaires à traiter, une connaissance aussi complète que Sir Lomer Gouin. Sir Lomer trouve en outre le temps d'assister aux principaux comités où il mène la discussion dans les situations difficiles.

Les leaders de l'opposition n'ont pas tous le même zèle pour le travail des comités. M. Prévost y prend une part active. M. Tellier les suit juste assez pour se documenter; M. Bourassa ne s'en mêle pas du tout. Le premier ministre suit assiduellement les séances des comités et y exerce une heureuse influence.

ils concourent à la perfection de l'acte digestif proprement dit, neutralisant l'action néfaste des acides développés par les fermentations gastro-intestinales. Le bicarbonate de soude est à la diathèse acide ce que la quinine est à l'empoisonnement palustre.

Parmi les alcalins, j'ai dit qu'on employait surtout les sels de soude et de lithine. On néglige, bien à tort, ceux d'ammoniaque, que je tiens pour supérieurs encore, dans un grand nombre de cas, et notamment lorsque l'arthritisme affecte une forme lymphatique, qu'exagèrent la soude et la lithine. Quant aux sels de potasse, utilisés surtout en Angleterre, ils doivent être employés avec prudence, à cause de leur action paralysante sur le cœur. Les sels de lithine, qui dissolvent merveilleusement les concrétions uriques et réduisent aussi le taux des déchets nutritifs, conviennent principalement au traitement de la goutte, et de la gravelle, ainsi que le prouve la mémorable expérience de Garrod.

On les conseille aussi, unis aux arsenicaux, pour le traitement de la forme arthritique du diabète. Malheureusement, la lithine est loin d'être aussi bien tolérée, aussi amie de l'estomac, que les sels de soude, bicarbonate et citrate, particulièrement. C'est pourquoi elle ne leur a pas encore donné le pion, dans la pratique courante. Il faut toujours administrer la lithine à petites doses (50 centigrammes par jour), et dans un verre d'eau de Seltz artificielle, si l'on veut éviter l'intolérance de l'estomac à son égard.

Un mot du benzoate de soude; je le conseille surtout dans l'asthme arthritique, comme liquefacteur des sécrétions épaissies des bronches, et dans la disposition marquée aux coliques hépatiques.

Un grand nombre de médicaments s'adressent, — on le connaît — aux incidents de l'arthritisme. C'est ainsi que l'on emploie avec grand profit, les iodures et la quinine.

L'acide salicylique est peut-être la plus grande conquête de la thérapeutique, en ce dernier quart du XIXème siècle et ce commencement du XXème siècle qui ont vu tant de découvertes. Antifébrile et antiseptique, éliminateur des oxydations incomplètes, sédatif de la douleur, telles sont ses qualités. On emploie habituellement le salicylate de soude, beaucoup mieux toléré que l'acide salicylique. Nul remède ne combat plus efficacement l'élément fluxionnaire, si douloureux, du rhumatisme et de la goutte. Nul n'abaisse, d'une manière plus constante, les manifestations aiguës de l'arthritisme.

L'acide salicylique est peut-être la plus grande conquête de la thérapeutique, en ce dernier quart du XIXème siècle et ce commencement du XXème siècle qui ont vu tant de découvertes. Antifébrile et antiseptique, éliminateur des oxydations incomplètes, sédatif de la douleur, telles sont ses qualités. On emploie habituellement le salicylate de soude, beaucoup mieux toléré que l'acide salicylique. Nul remède ne combat plus efficacement l'élément fluxionnaire, si douloureux, du rhumatisme et de la goutte. Nul n'abaisse, d'une manière plus constante, les manifestations aiguës de l'arthritisme.

L'acide salicylique est peut-être la plus grande conquête de la thérapeutique, en ce dernier quart du XIXème siècle et ce commencement du XXème siècle qui ont vu tant de découvertes. Antifébrile et antiseptique, éliminateur des oxydations incomplètes, sédatif de la douleur, telles sont ses qualités. On emploie habituellement le salicylate de soude, beaucoup mieux toléré que l'acide salicylique. Nul remède ne combat plus efficacement l'élément fluxionnaire, si douloureux, du rhumatisme et de la goutte. Nul n'abaisse, d'une manière plus constante, les manifestations aiguës de l'arthritisme.

L'acide salicylique est peut-être la plus grande conquête de la thérapeutique, en ce dernier quart du XIXème siècle et ce commencement du XXème siècle qui ont vu tant de découvertes. Antifébrile et antiseptique, éliminateur des oxydations incomplètes, sédatif de la douleur, telles sont ses qualités. On emploie habituellement le salicylate de soude, beaucoup mieux toléré que l'acide salicylique. Nul remède ne combat plus efficacement l'élément fluxionnaire, si douloureux, du rhumatisme et de la goutte. Nul n'abaisse, d'une manière plus constante, les manifestations aiguës de l'arthritisme.

L'acide salicylique est peut-être la plus grande conquête de la thérapeutique, en ce dernier quart du XIXème siècle et ce commencement du XXème siècle qui ont vu tant de découvertes. Antifébrile et antiseptique, éliminateur des oxydations incomplètes, sédatif de la douleur, telles sont ses qualités. On emploie habituellement le salicylate de soude, beaucoup mieux toléré que l'acide salicylique. Nul remède ne combat plus efficacement l'élément fluxionnaire, si douloureux, du rhumatisme et de la goutte. Nul n'abaisse, d'une manière plus constante, les manifestations aiguës de l'arthritisme.

L'acide salicylique est peut-être la plus grande conquête de la thérapeutique, en ce dernier quart du XIXème siècle et ce commencement du XXème siècle qui ont vu tant de découvertes. Antifébrile et antiseptique, éliminateur des oxydations incomplètes, sédatif de la douleur, telles sont ses qualités. On emploie habituellement le salicylate de soude, beaucoup mieux toléré que l'acide salicylique. Nul remède ne combat plus efficacement l'élément fluxionnaire, si douloureux, du rhumatisme et de la goutte. Nul n'abaisse, d'une manière plus constante, les manifestations aiguës de l'arthritisme.

L'acide salicylique est peut-être la plus grande conquête de la thérapeutique, en ce dernier quart du XIXème siècle et ce commencement du XXème siècle qui ont vu tant de découvertes. Antifébrile et antiseptique, éliminateur des oxydations incomplètes, sédatif de la douleur, telles sont ses qualités. On emploie habituellement le salicylate de soude, beaucoup mieux toléré que l'acide salicylique. Nul remède ne combat plus efficacement l'élément fluxionnaire, si douloureux, du rhumatisme et de la goutte. Nul n'abaisse, d'une manière plus constante, les manifestations aiguës de l'arthritisme.

L'acide salicylique est peut-être la plus grande conquête de la thérapeutique, en ce dernier quart du XIXème siècle et ce commencement du XXème siècle qui ont vu tant de découvertes. Antifébrile et antiseptique, éliminateur des oxydations incomplètes, sédatif de la douleur, telles sont ses qualités. On emploie habituellement le salicylate de soude, beaucoup mieux toléré que l'acide salicylique. Nul remède ne combat plus efficacement l'élément fluxionnaire, si douloureux, du rhumatisme et de la goutte. Nul n'abaisse, d'une manière plus constante, les manifestations aiguës de l'arthritisme.

L'acide salicylique est peut-être la plus grande conquête de la thérapeutique, en ce dernier quart du XIXème siècle et ce commencement du XXème siècle qui ont vu tant de découvertes. Antifébrile et antiseptique, éliminateur des oxydations incomplètes, sédatif de la douleur, telles sont ses qualités. On emploie habituellement le salicylate de soude, beaucoup mieux toléré que l'acide salicylique. Nul remède ne combat plus efficacement l'élément fluxionnaire, si douloureux, du rhumatisme et de la goutte. Nul n'abaisse, d'une manière plus constante, les manifestations aiguës de l'arthritisme.

L'acide salicylique est peut-être la plus grande conquête de la thérapeutique, en ce dernier quart du XIXème siècle et ce commencement du XXème siècle qui ont vu tant de découvertes. Antifébrile et antiseptique, éliminateur des oxydations incomplètes, sédatif de la douleur, telles sont ses qualités. On emploie habituellement le salicylate de soude, beaucoup mieux toléré que l'acide salicylique. Nul remède ne combat plus efficacement l'élément fluxionnaire, si douloureux, du rhumatisme et de la goutte. Nul n'abaisse, d'une manière plus constante, les manifestations aiguës de l'arthritisme.

L'acide salicylique est peut-être la plus grande conquête de la thérapeutique, en ce dernier quart du XIXème siècle et ce commencement du XXème siècle qui ont vu tant de découvertes. Antifébrile et antiseptique, éliminateur des oxydations incomplètes, sédatif de la douleur, telles sont ses qualités. On emploie habituellement le salicylate de soude, beaucoup mieux toléré que l'acide salicylique. Nul remède ne combat plus efficacement l'élément fluxionnaire, si douloureux, du rhumatisme et de la goutte. Nul n'abaisse, d'une manière plus constante, les manifestations aiguës de l'arthritisme.

L'acide salicylique est peut-être la plus grande conquête de la thérapeutique, en ce dernier quart du XIXème siècle et ce commencement du XXème siècle qui ont vu tant de découvertes. Antifébrile et antiseptique, éliminateur des oxydations incomplètes, sédatif de la douleur, telles sont ses qualités. On emploie habituellement le salicylate de soude, beaucoup mieux toléré que l'acide salicylique. Nul remède ne combat plus efficacement l'élément fluxionnaire, si douloureux, du rhumatisme et de la goutte. Nul n'abaisse, d'une manière plus constante, les manifestations aiguës de l'arthritisme.

L'acide salicylique est peut-être la plus grande conquête de la thérapeutique, en ce dernier quart du XIXème siècle et ce commencement du XXème siècle qui ont vu tant de découvertes. Antifébrile et antiseptique, éliminateur des oxydations incomplètes, sédatif de la douleur, telles sont ses qualités. On emploie habituellement le salicylate de soude, beaucoup mieux toléré que l'acide salicylique. Nul remède ne combat plus efficacement l'élément fluxionnaire, si douloureux, du rhumatisme et de la goutte. Nul n'abaisse, d'une manière plus constante, les manifestations aiguës de l'arthritisme.

L'acide salicylique est peut-être la plus grande conquête de la thérapeutique, en ce dernier quart du XIXème siècle et ce commencement du XXème siècle qui ont vu tant de découvertes. Antifébrile et antiseptique, éliminateur des oxydations incomplètes, sédatif de la douleur, telles sont ses qualités. On

Chronique des Sports

DES PROMOTEURS VEULENT FAIRE RENCONTRER JEFFRIES ET JOHNSON AU MEXIQUE.

Simpson est le favori des parieurs pour le prochain Marathon de Hanlan's Point.

RECTOR DECARIE EST PRET A BATTRE LE RECORD DU DE-VISSE.

Les Beavers ont défait les Baltimore, hier après-midi. — Nouvelles de partout. — Echos sportifs.

ATHLETISME

ASSEMBLEE SPECIALE CE SOIR

Il y aura une assemblée spéciale du bureau de direction de l'A. A. d'A. Nationale, ce soir, au No 95 de la rue St-Laurent. Tous les directeurs sont priés d'être présents.

Par ordre,

E. LAROSE,

Secrétaire.

LA BOXE

DEVANT LE MAGISTRAT.

Portage-la-Prairie, 28.—Wat Adams et Duval ont reçu avis de comparaitre devant le magistrat de police pour avoir participé récemment à un "prize-fight". Leur procès aura lieu jeudi prochain.

DES OFFRES DU MEXIQUE.

Los Angeles, 29.—Un promoteur mexicain vient d'offrir la somme de \$70,000 pour décider Jeffries et Johnson à se rencontrer sur le territoire du président Diaz. Il a déposé \$20,000 comme garantie de sa bonne foi.

DANS LES DEGAGEMENTS.

Brousseau se vante d'être le plus riche boxeur du monde.

Beansy pourra-t-il utiliser sa gauche avantageusement contre Langevin.

Le "noble art" prend irrésistiblement son essor en Europe. Paris, Bruxelles et Genève ont leurs séances hebdomadaires.

Langevin cogne avec science et précision. Que fera-t-il contre Beansy, mardi prochain?

Joe Jeannette doit sa victoire sur Sam McVea à des inhalations d'oxygène.

John L. Sullivan prédit que Jeff et Johnson ne se rencontreront jamais.

"Philadelphia" Jack O'Brien ira tenter fortune à Paris.

Lynch s'entraîne au club Métropole. Il reconnaît qu'il a besoin de forme pour vaincre Dufresne.

LA LUTTE

IL Y AURA DU SPORT.

Les débuts, à Montréal, de l'Américain Tommenan, constitueront le numéro sensationnel de la soirée d'aujourd'hui, au parc Sohmer. Le vaincu de Chicago promet de donner une idée véritable de sa valeur et de sa force au roi des poids-légers, Eugène Tremblay.

Ce dernier se croit encore "de taille" à bien représenter sa race, et Tommenan devra plus que se déployer pour arriver à tomber notre "invincible".

Ce sera la dernière lutte de la saison au Parc Sohmer. Tremblay a promis de terminer la saison par un coup d'éclat.

Et, maintenant, parlons des boxeurs.

Mike Barry entrera dans le ring ce soir avec une confiance absolue qu'il peut battre Dick Long. Si Long est capable d'arrêter l'élan de Barry de main droite, il peut se classer parmi les fins pugilistes.

Rock Armand sera une révélation à 125 livres.

Kid Fleming aura la chance de rencontrer Lynch s'il sort vainqueur de Kid Hubert. Les trois assauts de boxe seront de dix rounds chacun. En un mot, il y aura du sport!

SUR LE MATELAS.

George Kennedy fera un voyage en Turquie l'été prochain. Il en reviendra avec "deux dérasiers" qui feront fuir Gatch d'épouvante.

Mahmout Youssef a admiré la force de Frank. Celui-ci s'est fort habilement joué du Turc et de Pierri en leur faisant supposer jusqu'au dernier moment qu'il tenait beaucoup au "toe-hold". Mahmout se chaussa.

CHARLES LAVALLÉE
Maison Fondée en 1852
35 Boulevard Saint-Laurent
TEL. MAIN 154
Instruments de Musique
et Musique en Faillie.
Assortiment le plus complet et à meilleur marché du Canada. Réparations de toutes sortes faites sur les lieux.
Agent pour Beason & Co., Londres, Ang.; Pelissier, Guisot & Co. de Lyon, France; York & Sons, de Grand Rapids, Mich.

Sammy Mellor avoue que le Marathon tue infailliblement son homme. Il est un exemple vivant de cet avantage.

Billy Sherring ne tient pas à "passer" pour un "has-been". Il fera l'impossible pour démentir de nouveau dans un Marathon d'amateurs.

Le jeune Frank Murphy, "apprenti type" au "Toronto Saturday Night", a fait une course superbe avant-hier, en franchissant les quarante-trois milles qui séparent Hamilton de Toronto, en 7-28-00. Ce "boy" est âgé de 17 ans.

Le Sud-Africain Walker courra contre l'Américain Rector, à condition qu'un starter d'Angleterre donne le signal du démarrage. Walker n'a pas de confiance dans les arbitres des Etats-Unis.

LA CROSSE

BONNES MESURES

Dans la classe junior de la C. L. A. la limite d'âge est fixée à 21 ans. Il en est ainsi dans la ligne de Toronto.

Dans les séries juniors, la limite d'âge est de 17 ans. Les joueurs doivent fournir des affidavits, pour se conformer exactement à cette règle.

Le besoin de telles mesures se fait sentir depuis longtemps, chez nos clubs. Beaucoup de joueurs seraient plus à leur place, dans une ligue intermédiaire que junior. Le sport y gagnerait par l'adoption de tels règlements. Les forces seraient mieux proportionnées et la jeunesse aurait plus d'ambition, en étant obligée de se classer dans une ligue supérieure, à un certain âge.

LIGUE JUNIOR DE QUEBEC

Quebec, 29.—Voici le programme adopté en vue de la prochaine saison: 30 mai.—Feuille d'Erable vs National II.

6 juin.—Frontenac vs Crystal.

20 juin.—National II vs Frontenac.

27 juillet.—Crystal vs Feuille d'Erable.

4 juillet.—Feuille d'Erable vs Frontenac.

11 juillet.—National vs Crystal.

25 juillet.—Frontenac vs National II.

1er août.—Feuille d'Erable vs Crystal.

8 août.—National II vs Feuille d'Erable.

22 août.—Crystal vs Frontenac.

29 août.—Crystal vs National II.

DANS LE CENTRE

Les New-Westminsters ont accepté les dates des Témiscamies. Ils les rencontreront les 1 et 3 juillet dans deux joutes pour la coupe Minto.

Newsy Lalonde jouera sur le home des Régina, si Bun Clarke décide de ne pas retourner à Toronto.

Gorman et Shea seront les deux seuls Caps qui feront le pèlerinage de Régina.

Si la C. A. A. U. et la Fédération finissent par s'entendre, la crosse professionnelle aura gagné le "premier cheval".

Murton et Warwick partiront lundi prochain pour aller faire les récoltes dans la capitale de la Saskatchewan.

Les Montréal pratiquent au gymnase de la rue Peel. Joe Whyte ne laissera pas surprendre "ses chances" par le manque de forme.

La ligue de crosse de la Colombie Anglaise a cru bon de se joindre à la N. L. U. et de jeter bas le masque de l'amateurisme déguisé. Amateurs et pros pourront donc jouer ensemble sur la Côte du Pacifique.

AUTOMOBILISME

ÇA MARCHE.

Lowell, 24.—Le fonds de garantie de \$10,000 nécessaire pour que Lowell ait un grand carnaval d'automobilistes, la semaine du Labor Day, est en fin un fait certain, puisqu'il ne lui manque plus pour être complet la faible somme de \$383.

Le comité de finance, chargé de prélever des souscriptions, a eu une réunion hier soir, au Board of Trade. Il s'est montré enchanté du résultat obtenu jusqu'ici et convaincu que le reste de l'argent sera trouvé d'ici à vendredi soir, quand une nouvelle réunion aura lieu.

Depuis samedi dernier, le comité a fait souscrire la jolie somme de \$1967. On raconte hier soir que sauf la grande souscription faite en ville, pour les sinistrés de San-Francisco, il n'a jamais été souscrit à Lowell une somme approchant \$10,000.

POIDS ET HALTERES

UN NOUVEAU

Bert Mars est un athlète canadien qui a établi des records, dans l'ouest, nous dit-on. Il désire entreprendre un concours de force avec tout adversaire du poids de 120 à 135 lbs, pour le championnat de Québec dans cette classe. La réponse peut être donnée en écrivant à M. Albert Mars, 182-181 Arago, coin de la rue St-Jérôme.

Voici des notes relatives à cet athlète: Poids, 125 lbs; Age, 18 ans; cou, 12 1-4 pouces; poitrine, 35; ceinture,

AMUSEMENTS

CETTE SEMAINE AUX THEATRES ANGLAIS

HIS MAJESTY'S MATS Mer. et Sam.
"Un voyage à travers l'Australie" et les vues de la Ba-taille.
"BURNS - JOHNSON"
Prix, 25c à \$1.00. Mat., baratin Merc.
ACADEMIE RELACHE CETTE SEMAINE
30me SEMAINE DE MAT.
LE MYSTERIEUX M. BUGLE

FRANCAIS Mat. Tous les Jours.
CUMMINGS STOK CO.
SHERLOCK HOLMES dans
SIGN OF THE FOUR
Prix: 10c, 20c, 30c et 50c.
ROYAL Matinée, Tous les Jours
FASHION PLATES and
THE GIRL IN BLUE
PRIX: 10c, 20c, 30c et 50c.
18-4-am

BENNETT'S THEATRE

Semaine du 26 Avril 1909.
Will H. Murphy, Blanche Nicholas et Co. Jesse Lasky, Seven Hobbes, Bert Palmer et Jessie Brown, Estelle Wordette & Co. Will Lacey, Wynne & Lewis, Wills & Haman, Netta Vesta, Bennetograph.
Prix, mat., 15c, 25c. Soirées, 15c à 75c.
18-6-am

THEATRE NATIONAL

SEMAINE DU 26 AVRIL.
OHE OHE FRANCOISE
18-6-am

PRINCESS

Toute cette semaine
Mat. Tous les Jours
"GAY NEW YORK"
Prix soirées, 10c, 20c, 30c et 50c.
Matinées, 10c et 25c.
La semaine prochaine: "Rice & Barton Gaiety Co."
18-6-am

THEATRE NATIONAL

29 3-4; biceps, 11 1-4; avant-bras, 11 1-2; poignet, 6 3-4; cuisse, 19 3-4; mollet, 13; portée des bras, 70; stature, 5 pds 5 1-2 pds.
Mars s'entraîne en faisant de longues marches. On nous cite qu'à Châteaufort, Ont., il a franchi quotidiennement 16 milles en quatre heures. Pendant deux mois, il a suivi ce régime. Mars couvre 9 milles en deux heures, et une lieue en cinquante minutes à Québec.

HECTOR EST ENCORE PRET

Hector Décarie est passé à nos bureaux avant-hier soir, et nous a prié de répéter au signataire de la lettre "L.B.", qu'il est prêt à faire un dévise extraordinaire moyennant finances. Décarie se prétend capable de gagner les \$200 ou \$300 que le sportsman en question promettrait à celui qui briserait le record de Louis Cyr.

LE TURF

A PIMLICO.

Baltimore, 30.—Voici les résultats des courses qui ont eu lieu, hier, en cette ville:

1ère course à réclamer, 5 furlongs. 10. Mexicana, 104, Greedy, 2e, Frank Purcell, 110, Bergen, 9 à 1, 3 à 1, et 8 à 5; 30. Belle Mawr, 103, Lang, 15 à 1, 6 à 1, et 3 à 1. Temps, 1:01.

2ème course, 6 furlongs. 10. Half Sovereign, 113, Dugan, 1 à 3; 20. Pantoufle, 113, Bergen, 8 à 1, 8 à 5, et 3 à 1; 30. Personal, 103, Deverich, 12 à 1, 4 à 1, et 7 à 5. Temps, 1:13 3-5.

3ème course, 7 furlongs. 10. Greina, 112, Nicol, 5 à 2 et 2 à 5; 20. Beauchamp, 112, Dugan, 4 à 5, et 1 à 3; 30. King of Basham, 112, Bergen, 25 à 1, 8 à 1, et 4 à 1. Temps, 1:27 1-5.

4ème course, steeplechase, environ 2 milles à réclamer. 10. Economy, 110, McAfee, 9 à 10; 20 à 20; 20. Touchwood, 140, Dupe, 2 à 1, 7 à 10; 30. Guardian, 149, Savage, 15 à 1, 5 à 1, et 2 à 1. Temps, 1:32 3-5.

5ème course, Drude Hill Park Purse, 1-2 furlongs. 10. Autumn, Girl, 109, McIntyre, 3 à 5, 1 à 3; 20. Jessica, 109, Grand, 12 à 1, 4 à 1, et 3 à 1; 30. Caser, 112, Reid, 25 à 1, 10 à 1, et 5 à 1. Temps, 56.

6ème course, Baltimore Brewers' Purse, 1 mille à réclamer. 10. Racine, 111, Dugan, 9 à 2, 7 à 5, et 7 à 10; 20. Monassa, 101, Rightmyer, 7 à 2, 7 à 5; 30. Neoskaletta, 108, Hinchcliffe, 3 à 2, 7 à 10, et 1 à 3. Temps, 1:42 2-5.

LE BILLARD

AU CERCLE ST-JACQUES.

Voici les résultats des parties jouées hier soir dans le tournoi handicap du Cercle St-Jacques:

Dépoas ... 110 Sauvé ... 102
Bénard ... 125 Rochon ... 159
Meunier ... 130 Provost ... 152

BASE-BALL

LIGUE DE L'EST

A Jersey City: Jersey City-Toronto — Pile. R H E
A Newark: Newark-Buffalo — Pile. R H E
A Baltimore: Baltimore-Newark — Pile. R H E
A Montreal: Montreal-Newark — Pile. R H E
A St. Louis: St. Louis-Newark — Pile. R H E
A Rochester: Rochester-Newark — Pile. R H E

POSITION DES CLUBS.

Jersey City, 5. P. 1. Pourc. 833
Providence, 8. 2. 600
Toronto, 8. 2. 600
Newark, 8. 2. 600
Rochester, 1. 1. 500
Baltimore, 1. 1. 500
St. Louis, 2. 2. 333
Buffalo, 2. 2. 333
Montreal, 2. 2. 333

LIGUE NATIONALE

A New-York: New-York-Boston — Noige. R H E
A Philadelphia: Philadelphia-Brooklyn — Terrain détrempé. R H E
A Cincinnati: Cincinnati-Pittsburgh — 2me partie. R H E
A Chicago: Chicago-St. Louis — 3 5 1
A St. Louis: St. Louis-Chicago — 3 5 1
A Boston: Boston-New-York — 3 5 1
A Pittsburgh: Pittsburgh-Cincinnati — 3 5 1
A Philadelphia: Philadelphia-Brooklyn — 3 5 1
A Cincinnati: Cincinnati-Pittsburgh — 3 5 1
A Chicago: Chicago-St. Louis — 3 5 1
A St. Louis: St. Louis-Chicago — 3 5 1
A Boston: Boston-New-York — 3 5 1
A Pittsburgh: Pittsburgh-Cincinnati — 3 5 1

POSITION DES CLUBS.

Cincinnati, 5. P. 1. Pourc. 800
Boston, 5. 2. 600
Philadelphia, 5. 2. 600
St. Louis, 5. 2. 600
Pittsburgh, 5. 2. 600

SIEGES MAINTENANT EN VENTE

AN ENGLISHMAN'S HOME

HIS MAJESTY'S

PRIX: \$1.50, \$1.00, 75c, 50c et 25c.
21-2-am

NATIONSCOPE

Coin St-André et Ste-Catherine
Vues Animées et Concerts.
Ouvert tous les jours aux prix populaires.
283-am

Art Association

Exposition des Travaux des Classes Artistiques
Du 15 au 27 Mai

Admission Gratuite. 283-am

LIGUE AMERICAINE

A Boston: Boston-New-York — 10 13 4
A New-York: New-York-Boston — 10 13 4
A Cleveland: Cleveland-New-York — 10 13 4
A Detroit: Detroit-New-York — 10 13 4
A St. Louis: St. Louis-New-York — 10 13 4
A Washington: Washington-New-York — 10 13 4

POSITION DES CLUBS

Détroit, 9. P. 1. Pourc. 332
New-York, 8. 2. 607
Boston, 7. 3. 543
Chicago, 6. 3. 543
Philadelphia, 5. 3. 500
Cleveland, 4. 4. 323
St. Louis, 4. 4. 364
Washington, 3. 7. 300

AUTOUR DES BUTS.

Le bureau de direction du National, à la recherche de no effectif du club Montréal, pour l'usage du terrain de Maisonneuve, pour les joutes du dimanche.

Les pitchers de la ligue de l'Est ont affaire à des "sluggers" depuis le commencement de la saison.

Casey a confiance dans son équipe. Elle n'a pas commis une erreur dans la joute d'hier.

George Stallings fait merveille avec les Highlanders. Les cartes changeront peut-être lorsqu'il aura à rencontrer les clubs de l'Ouest.

Casey peut se glorifier d'avoir réuni le meilleur "enfield" de la ligue de l'Est.

M. Carrington et ses associés ont agi en véritables sportsmen, en rachetant la franchise de notre club qui allait passer aux mains des promoteurs de Syracuse, N. Y.

Roger Bresnahan est en train de s'illustrer comme géant.

Joe McGinnity enseigne à ses coéquipiers le respect dû à un géant. Quoique propriétaire du club, il obéit sans protester aux ordres de son gérant Wolverton.

Larry Hesterfer, autrefois du club Toronto, joue maintenant avec un club semi-professionnel de Newark.

Harry McIlveen refuse de passer aux Jersey City.

Stallings profitera de ses droits pour le contraindre à ce "farming".

John Gonzel se vante d'avoir les meilleurs frappeurs de la ligue de l'Est. Les "fans" locaux pourront constater s'il a tort ou raison, lorsque les Brochons viendront à Montréal.

Lord Kitchener AU CANADA

Il fera l'été prochain une tournée dans le pays, pour examiner l'organisation et l'administration des forces défensives du Dominion.

On a appris hier, aux bureaux du Pacifique Canadien, que lord Kitchener, dont le terme d'office comme commandant en chef de l'armée de l'Inde expirait bientôt, visitera le Canada l'été prochain. D'après son programme actuel, il visitera au mois d'août la Chine et le Japon, et sera ensuite chargé par le ministre impérial de la guerre de venir au Canada pour examiner les forces défensives du Dominion et faire rapport sur leur organisation et leur administration et sur le meilleur moyen de coordonner leur entraînement.

THEATRE ROYAL

La direction de ce théâtre annonce à ses habitués qu'en fermant les portes demain, hier mai pour la saison prochaine qui s'ouvrira dès la première semaine d'août. Pendant cet intervalle, le Royal fera toilette neuve et présentera un aspect tout nouveau et des plus coquets lors de sa réouverture.

IMAGES

Une Offre sans précédent, 3 Magnifiques Gravures pour 25c

3 magnifiques images en huit couleurs. "Mater Dolorosa" et "Sainte Anne", grandeur 16 par 21, aussi une autre grande image de luxe, grandeur 16 par 24. Ces images valent 25 cts. chacune. J'enverrai les trois sur réception de 25 cts. Mandat poste. Ecrivez aujourd'hui, nombre limité.

L. McDUFF, 29 Ave Viger, Montréal

877-P-Ann.

CARTES

AVOCATS

DANDURAND, HIBBARD, BOYER ET GOSSELIN

112 Rue Saint-Jacques 148-a

COMPTABLES

CHARTRAND & TURGEON

55 rue St-François-Xavier.

Tél. P-11 Main 5141. Tél. M-10, 642.

104-a-d-c-4

L. Z. GAUTHIER, J. E. C. DANAHER

14 rue Sherbrooke, 14 Avenue du Parc

Est. Est. Anvers

Gauthier & Daoust

Architectes et Évaluateurs

Patrice Parquet d'Épave, 140 rue St-Jacques

3ème plancher, chambres nos 300 et 310

Téléphone Bell Main 317

104-a-d-c-4

PATENTES

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Avez-vous une idée? Si oui, demandez la

par M. J. B. PAUZE & CIE, 70 rue St-Jacques

Bureau: 70 rue St-Jacques

TEL. MAIN 2051.

502-a

JAS. SHEPPARD & SON

Marchands de Bois de Sciage et de Construction

RUE DU ROI, SOREL

89-a

JOSEPH BOURQUE,

ENTREPRENEUR GENERAL,

134 rue ALMA, Hull, Qué.

189-a

Le Canada

MONTREAL, 30 avril 1909.

LES PROGRES DE LA NOUVELLE-ZELANDE

Population, richesse, commerce, budget, etc.

Nous trouvons dans un récent rapport de M. J. S. Larke, agent commercial canadien en Australie, une statistique intéressante des progrès accomplis dans le jeune Dominion de la Nouvelle-Zélande, depuis 1900.

Voici cette statistique :

	1900	1909
Population.	768,278	929,481
Mariages.	5,860	8,192
Terres en culture, acres.	12,636,035	14,884,617
Chevaux, têtes.	266,245	352,832
Bêtes à cornes.	1,256,680	1,816,229
Moutons.	19,355,195	26,983,772
Chemins de fer en exploitation milles de voie.	2,112	2,474

	1900	1908
Exportation. (Valeur.)		
Laines.	\$1,479,196	\$7,657,278
Grains.	9,529,847	229,593
Viandes.	2,123,881	342,066
Beurre.	740,620	1,615,345
Fromage.	229,111	662,355
Graine de lin.	322,182	832,068
Or.	1,439,062	2,027,490
Gomme.	622,293	579,888
Provisions.	1,784,350	2,934,845
Exportations totales.	\$13,055,249	\$19,783,136
Importations.	10,916,096	17,302,861

FINANCES.

	1906	1907
Gouvernement :		
Revenus.	\$ 5,906,916	\$ 9,093,989
Dépenses ordinaires.	5,479,704	8,213,965
Dépenses, compte capital.	1,745,141	3,318,650
Dettes de l'Etat.	49,591,245	66,153,897
Dettes des municipalités, etc.	7,057,350	11,616,048
Dépôts, banques.	\$15,570,610	\$23,517,111
Dépôts, caisses d'épargne.	6,665,344	12,825,663
Pensions de vieillesse payées.	\$211,965	\$333,340
Etudiants universitaires.	699	1,157

CRIMINALITE.

	1906	1907
Crimes majeurs.	369	450
Délits.	18,989	50,456

On remarquera, après avoir constaté l'augmentation rapide de la population, celle des troupeaux, bêtes à cornes et moutons; et l'on trouvera aux exportations le résultat d'un changement radical de l'orientation de l'agriculture en Nouvelle-Zélande.

Le jeune Dominion exportait, en 1901, \$47,500,000 de grains, principalement de l'avoine; nous dit M. Larke; et \$10,600,000 de viandes; aujourd'hui, il n'en exporte plus que \$1,150,000 et \$1,600,000 respectivement.

On y a abandonné la culture des grains pour faire de l'élevage: vaches pour la laiterie, moutons pour la laine, aussi les exportations de laine ont augmenté de plus de \$15,000,000; celles de beurre de \$4,500,000, celles de fromage, de \$2,250,000 en chiffres ronds; et celles des provisions comprenant le suif, probablement les peaux de mouton, etc., de \$6,000,000.

M. Borden et M. Foster peuvent constater par cette statistique que, en Nouvelle-Zélande comme au Canada on fait un compte à part, au budget, des dépenses courantes d'administration et des dépenses dont les fonds sont fournis par des emprunts, qui sont portées au compte du capital.

En Nouvelle-Zélande, aussi, les progrès du pays ont demandé une augmentation du budget des dépenses. Cette augmentation se chiffre, pour les dépenses ordinaires, par \$15,000,000.

Enfin, le petit Dominion du Pacifique Sud, avec une population de moins d'un million d'âmes, a une dette d'Etat de près de soixante-six millions et demi sterling, soit, en monnaie canadienne, de \$332,500,000 ou plus de \$340,000 par tête, tandis que la dette canadienne, en mettant notre population actuelle à 7,085,000 habitants, n'atteint que la proportion de \$45.72 par tête.

Assurément le ministre des Finances de la Confédération australienne Sir Joseph Ward doit avoir plus de difficultés que M. Fielding à revendiquer le crédit de son pays contre les attaques des Foster et des Borden de là-bas!

LA GARANTIE DU PRET AU G.T.P.

Si le gouvernement n'est pas remboursé, il devient propriétaire de la ligne

La voie du Grand Tronc Pacifique, dite section des Prairies, est construite avec des fonds produits par l'émission d'obligations.

Lors de la signature du contrat, on a évalué à \$19,000 du mille le coût de cette section. Le gouvernement a garanti les obligations au montant de \$13,000 du mille, le reste devant être garanti par le Grand Tronc.

Mais par suite de deux circonstances principales: la décision de construire une voie de tout premier ordre, d'abord, puis le renchérissement des matériaux et de la main-d'œuvre, cette section coûtera \$34,000 du mille, au lieu de \$19,000.

La différence de \$15,000 par mille doit être financée au moyen d'obligations; or pour placer ces obligations en ce moment sur le marché de Londres, il faudrait consentir à un gros escompte, qui augmenterait inutilement la capitalisation.

C'est pour éviter cette opération ruineuse que le Grand Tronc Pacifique demande à emprunter du gouvernement les \$10,000,000 que représente cette différence.

La garantie qu'il offre, c'est un hypothèque sur la voie et l'endossement du Grand Tronc. L'opposition prétend que cette garantie n'est pas suffisante; et on la décrit comme une quatrième hypothèque.

Pour juger du rang et de la valeur d'une hypothèque, il faut examiner comment on la réaliserait si le gage était vendu.

L'annexion de l'Ungava

La législature de Québec a exprimé son consentement à l'annexion de l'Ungava, conformément aux termes de la résolution adoptée à la dernière session du parlement fédéral.

Les deux parties ayant ainsi signé leur consentement, il ne reste plus que l'acte à rédiger. Le parlement fédéral dont la session touche à sa fin — le fera certainement le plus tôt possible.

Quoi qu'il en soit, le territoire de l'Ungava, soit regardé comme impropre à l'agriculture, il n'en est pas moins une précieuse acquisition pour notre province, à qui, au pis aller, il servira de réserve de pêche, de chasse et aussi de bois de pulpe.

Ce sera la "terre à bois" que nos pères conservaient pour les besoins des futurs hivers.

Mais la "terre à bois" de la province de Québec est riche en minéraux de toutes sortes — et à ce point de vue, surtout, sa possession nous vaudra dans l'avenir de nombreuses sources de richesse, encore inexploitées, inconnues et imprévues.

Encore un bon point à porter au dossier de Sir Lomer Gouin.

Une appréciation impartiale

Le "Monetary Times" de Toronto, un journal absolument indépendant en politique et la plus haute autorité du pays sur les questions de finances, dit à propos du prêt de \$10,000,000 au G. T. P.:

"Il est évident que le Transcontinental National est une entreprise qui donne un nouvel aspect à la comptabilité du Canada. Chaque gouvernement doit avoir une grande entreprise à accomplir, une entreprise qui passera à l'histoire, en laissant dans l'ombre les critiques du passé."

Dans les années à venir, les grands-pères raconteront comment Sir Wilfrid Laurier a construit le Transcontinental National. Mais ils auront depuis longtemps oublié quelles relations ont existé entre cette entreprise et la dette publique. Un pays est toujours endetté. Tant qu'une nation ne court point avec la vitesse d'un météore vers la banqueroute nationale, elle continue à boire, à manger et à prendre la vie du bon côté, établissant ou démolissant les parlements par son vote comme la fantaisie lui en prend.

Quelle soient les critiques de ses adversaires politiques, on peut dire à coup sûr en se plaçant à un point de vue indépendant, que M. Fielding est un bon financier et un excellent ministre des Finances. Cette appréciation de M. Fielding reflète l'opinion du monde des affaires, qui, sans égard aux affiliations politiques, est prêt à rendre justice à M. Fielding pour la belle œuvre qu'il a accomplie au Canada au cours de ses treize années d'administration des Finances.

Coups de plume

Les commissaires des licences de Worcester Mass., n'ont accordé qu'une seule licence pour la vente au détail des boissons alcooliques.

Le "Manitoba Free Press", a pris vigoureusement l'initiative de l'organisation d'une grande exposition nationale à Winnipeg, en 1912, pour célébrer le centenaire du premier établissement sur la Rivière Rouge, des premiers colons envoyés par Lord Selkirk. Nous lui souhaitons le meilleur succès.

Après avoir adopté une résolution en faveur du suffrage des femmes, la législature du Nouveau-Brunswick a rejeté un bill leur accordant le droit de vote.

Tellement il y a de la différence — en politique conservatrice — entre approuver un principe et en assurer l'application.

Les journaux de Toronto prient les consommateurs d'électricité de ne pas faire de contrat avec la Toronto Electric Light Co., parce que, lorsque le service de la commission hydro-électrique sera établi, ils auront l'électricité à 6c l'heure kilowatt.

Et ceux de Montréal feront bien aussi de ne pas s'engager, car la concurrence va probablement couper les prix en deux.

Le "Telegram" de Toronto est indigné de l'adoption — qui n'est pas encore accomplie — de la loi de M. Armand Lavergne, sur l'usage de la langue française.

"Cette loi a pour objet, dit-il, d'empêcher sur la liberté des affaires privées, et de forcer à parler français des gens qui préfèrent parler anglais. Elle aura pour effet de mettre Montréal et les autres centres de la province hors de la carte, des nouvelles entreprises industrielles, excepté celles qui seront fondées par des Canadiens-français."

AVIS Vous ne pouvez estimer les possibilités artistiques du Piano en écoutant d'autres pianistes. Le "Metropolitan" — un guide pour l'interprétation, ou le critique, et le "Thémistocle" — qui accentue la mélodie — nous offrent des avantages musicaux et artistiques. Les deux sont en vente chez "Nordheimer's Limited", 589 rue St-Catherine Ouest. Examinez-les sans frais, sans l'obligation d'acheter un instrument en supposant que c'est le réel Piano-Piano.

UNE ETUDE DE M. LOUIS ARNOULD

Nous avons plaisir à mettre sous les yeux de nos lecteurs, le résumé d'une étude que M. Louis Arnould, professeur de littérature française à l'Université de Poitiers, a lue devant l'Académie des Sciences morales et politiques, le 3 avril courant. Le sujet était d'un intérêt particulièrement original: l'Ecole française des Sourdes-Muettes aveugles, établie à Larnay, près de Poitiers, en 1860. On verra que cette école a servi d'école normale, si l'on peut dire, aux institutions similaires du Canada.

Nous citons d'après le "Journal des Débats":

"Tout d'abord, M. Arnould décrit brièvement l'organisation des trois écoles de sourdes-muettes aveugles qui existent à l'étranger. En Amérique, celle de Boston est très remarquable; mais son entretien dispendieux ne la met pas à la portée des bourses modestes.

En Suède, celle de Venersborg a été fondée en 1886, sur l'initiative de la reine. Contenant 19 élèves, elle est dirigée d'après des principes pédagogiques très étudiés: les travaux manuels et les exercices physiques y tiennent une grande place. En Prusse, celle de Neuburg, près Potsdam, a été organisée en 1906 par le docteur Riemann.

Quant à l'Ecole française, consultée dans le monde entier, elle sert, pour ainsi dire d'école normale pour certains pays comme la Westphalie, la Suède, l'Italie, le Canada, en ce qui concerne l'enseignement des sourdes-muettes aveugles. Cette école a été organisée par les sœurs de la Sagesse à Larnay, près de Poitiers, comme annexe au grand établissement qui reçoit les boursières des six départements de la Vienne, de la Vendée, des Deux-Sèvres, de la Charente, de la Charente-Inférieure et de la Loire-Inférieure. Elle fonctionne depuis 1860 et elle comprend aujourd'hui huit élèves. La plus âgée, Marie Obrecht, placée là par le Conseil général de la Seine, a été instruite par la sœur Sainte-Médèle.

Cette institutrice est morte en 1894; mais elle avait heureusement formé, pour l'aider, la sœur Sainte-Marguerite qui, actuellement à la tête de l'école, y fait deux merveilleuses éducations. Depuis 1895, elle poursuit celle de Marie Heurtin, sourde-muette, aveugle de naissance. A son entrée, âgée de dix ans, cette enfant était comme une folle furieuse. On a peine à comprendre comment l'émotion éducative, par le moyen initial d'un certain petit contour auquel l'enfant tenait beaucoup, successivement pris et rendu bien des fois, a pu entrer en relations avec ce jeune monstre, puis le transformer progressivement en une jeune fille charmante, fort instruite et remplie d'idéal.

C'est l'histoire que M. Arnould a déjà racontée dans sa brochure: "Une âme en prison" que M. Georges Picot a bien voulu honorer d'une préface et qui va bientôt être à sa quatrième édition. A présent, Marie Heurtin correspond couramment avec ses amies. La sœur Sainte-Marguerite s'occupe également d'Anne-Marie Poyet, entrée il y a vingt mois à l'institution. Rapidement, la sœur a réussi à lui apprendre le langage mimique, le langage dactylographique, l'écriture Braille, l'écriture anglaise et, ce qui demande infiniment plus de patience, le langage vocal: toutes les notions concrètes lui ont déjà été données et on lui révèle maintenant les idées abstraites les plus hautes.

Les travaux manuels sont en grand honneur à Larnay où les sourdes-muettes font des merveilles de lingerie et de broderie. Outre leur part dans les travaux du ménage, elles se livrent au tricot, au crochet, à la couture, elles constituent, en grande partie, l'atelier de broderie et de vannerie qui a été monté depuis quelques années à leur intention.

M. Arnould termine sa lecture en présentant une sorte de schéma de la "Méthode de Larnay" pour l'enseignement des sourdes-muettes aveugles: il indique avec précision dans quel ordre on justifie l'éducateur doit procéder pour apprendre successivement les langues mimique dactylographique, Braille, Ballu, vocale, et comment il doit passer de l'une à l'autre sans oublier les éminentes qualités personnelles qui sont requises de telles éducatrices.

Une quinzaine de photographies aidant à suivre cet exposé en même temps que des lettres écrites par Marie Heurtin en points Braille, en caractères Ballu et à la machine à écrire, permettent de juger de la valeur de l'enseignement de l'Ecole française des sourdes-muettes aveugles.

Cette lecture, écoutée avec la plus grande attention, est applaudie par l'Académie. M. le président prononce quelques paroles de remerciements à l'adresse de M. Arnould; il tient à déclarer que l'Académie est très touchée de cet exposé émouvant et encourageant.

M. d'Haussonville rappelle que le nom de la sœur Sainte-Marguerite longtemps ignoré fut révélé par la première fois à Paris par M. Brunet, dans l'un de ses discours à l'Académie française.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance est levée.

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

UN DES HEUREUX MÉNAGES DU CANADA OÙ PE-RU-NA EST PRIS DANS LA FAMILLE.

Un Grand Nombre de Mères Ont Découvert Que Quelques Doses de Peruna Données Au Bon Moment Préviennent Beaucoup de Maladies.

La fatalité des maladies aiguës chez les enfants pendant la saison chaude est bien connue de la profession médicale. D'année en année le médecin ordinaire change sa tactique et ses remèdes. Une année le médecin emploie certains remèdes avec confiance et enthousiasme. L'année suivante il est capable d'adopter de nouveaux remèdes. Mais malgré ces changements et ces vicissitudes de la profession médicale dans le traitement des affections d'enfants, le Dr. Hartman ne s'est pas laissé ébranler dans sa confiance en Peruna. C'est ainsi que Peruna est devenu un mot familier dans des milliers et milliers de familles. Pour les affections catarrhales des intestins dégénérant en coliques, diarrhée et quelquefois choléra infantum, quelques doses de Peruna administrées dès le début, arrêtent la maladie avant qu'elle ait atteint une gravité menaçante. Bien des mères, du Canada au Mexique, témoignent avec plaisir du bien qu'a fait Peruna dans les nombreuses affections catarrhales auxquelles la famille est sujette, et pendant l'été et pendant l'hiver.



MY DOLLY IS WELL TOO. MRS. ETTA BOOKER AND DAUGHTER.

Mme Etta Booker, Dundurn, Sask., N. W. T., Can., écrit: «Je souffrais de catarrhe interne jusqu'au jour où j'écrivis au Dr. Hartman, et après avoir pris le traitement qu'il m'a conseillé j'ai pu dire que maintenant je suis guérie de cette affliction si pénible, ce dont je vous suis vraiment reconnaissante. Je crois que Peruna est la meilleure médecine pour le catarrhe. De ma vie je ne me suis jamais mieux sentie qu'à présent.»

Dans une lettre postérieure Mme Booker dit: «Je puis dire en toute vérité et par expérience... Peruna est la plus merveilleuse médecine, et dans le cas de ma petite fille Elsie Booker, elle a accompli tout ce que je pouvais désirer, et je veux bien que vous publiez ce témoignage de sa cure.»

Enfants Indisposés. Mme Schopfer, 5920 Prescott Ave., St. Louis, Mo., écrit:

«Au commencement de l'année dernière je vous écrivis pour vous consulter à propos de ma fille Alice, âgée de quatre ans. C'était une enfant chétive, malade, souffreteuse depuis sa naissance. Elle avait des convulsions et des sévères catarrhes.

«Elle fut en traitement jusqu'à ce que je commençai à lui donner Peruna. Elle devint forte et robuste.»

«Peruna est un tonique merveilleux: c'est la meilleure médecine que j'aie jamais employée.»

«J'étais dans une condition des plus misérables quand je commençai à prendre Peruna. J'avais le catarrhe dans le corps

cueillies de la même bouche, et a pu les mettre en pratique, les a rappelées quelque part.

M. Baudrillard, avant et depuis son entrée dans les ordres, a écrit un grand ouvrage d'histoire diplomatique sur "Philippe V et la cour de France", qui a obtenu le prix Gobert. Il a publié deux volumes de conférences historiques: "L'Eglise catholique, la Renaissance et le Protestantisme". "Quatre cents ans de Concordat". Il a publié aussi un très beau livre qui n'est pas de lui, "Les Lettres de Direction", de Mgr d'Hulst. Sa vocation religieuse lui vient sans doute de cet "apôtre intellectuel", de même que son entrée à l'Oratoire fut influencée probablement par l'exemple d'un aîné, comme lui normalien et historien, le cardinal Perraud. Il occupe maintenant la place du premier à l'Institut catholique. Dans cette église des Carmes où l'on a élevé un modeste monument à la mémoire de Mgr d'Hulst et dont notre collaborateur André Hallays rappelle l'autre jour les souvenirs plus anciens, repose, dans une crypte, Frédéric Ozanam qui fut, lui aussi, simple laïque professeur, en Sorbonne, mort à quarante ans, une grande figure d'apôtre intellectuel.

Ozanam, homme de science et d'œuvres, âme de poète et de croyant, était Lyonnais de famille, d'éducation et de caractère, comme son ami l'exquis Jean-Jacques Ampère, esprit aussi ouvert, tempérament moins ascétique, plus accessible aux joies profanes, son égal pour la délicatesse des sentiments. L'étudiant de Lyon, transporté dans le monde des Ecoles parisiennes, y fonde à vingt ans les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, où, avec une admirable rapidité d'analyse, il répandait aujourd'hui dans le monde entier, où l'intellectuel se fait le serviteur des pauvres.

A vingt sept ans, il est maître applaudi et influent de la jeunesse, en Sorbonne, Renan, fraîchement évadé du séminaire et de l'Eglise, atteste l'attrait et le prestige de l'enseignement distribué dans la Sorbonne de Cousin, de Guizot, de Villemain, par un catholique fervent, professeur de trente ans. Mgr Baudrillard a pu montrer avec une autorité qui laissait percer parfois la finesse, l'union de l'apologétique chrétienne et de la science désintéressée dans l'enseignement et l'œuvre entière d'Ozanam. Il est dans cette œuvre un livre qui doit être mis à part, où l'apologiste et le chrétien, bien loin de faire tort au savant et à l'artiste, se fondent avec eux harmonieusement: le livre des "Poètes Français".

Dans le domaine des études italiennes, le suppléant et le remplaçant de Faubert est souvent un initiateur. Il l'est plus encore dans ce que l'on pourra appeler plus tard le franciscanisme littéraire, qui n'est pour lui que sentiment intime et profond. Il y a à la fin du volume une traduction que l'on peut admettre pour la simplicité et la fidélité, pour le sens et le respect d'un texte qui semble intraduisible, et qui reproduit les passages les plus connus des "Fioretti". "Une main plus délicate que la mienne", nous dit l'auteur, a fait le travail. La main si délicate a été guidée sans doute un peu par la science et le goût de Frédéric Ozanam. L'as-

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

regagner des forces et de l'appétit. «Maintenant elle a un bon appétit et est l'image de la santé.»

Bébé Avec Indigestion.

Mme J. M. Brown, Dunegan, Mo., écrit: «Ma petite fille âgée de trois ans, était affligée d'une très mauvaise toux, qui lui resta après une attaque de fièvre catarrhale, et était toujours pire la nuit. Elle s'éveillait et toussait à me faire croire qu'elle succombait. Rien de ce que je lui donnais ne semblait lui faire de bien.

«Je conclus alors de demander de l'avis du Dr. Hartman, intitulé "Les Maux de la Vie" que je reçus promptement. En même temps je commençai à lui donner Peruna. Elle en a pris une bouteille en tout, et cela l'a guérie complètement.

«Elle était aussi depuis sa naissance affligée d'indigestion, mais depuis qu'elle a pris Peruna elle peut manger presque n'importe quelle sorte de nourriture sans aucuns mauvais résultats.

«C'est maintenant une petite fille aussi bien et heureuse que possible. Quand nos amis disent quelle bonne mine elle a, je leur réponds que Peruna a accompli cela. Je serai toujours une amie de Peruna, car je le considère la meilleure médecine pour les toux et l'indigestion que nous avons jamais essayée, et le recommanderai à quiconque est affligé de la même façon.»

Enfant Rétabli par Pe-ru-na. Mme Fritz Roethe, Pinckneyville, Ill., écrit:

«Je me sens réellement bien et suis heureuse de pouvoir le dire. Un de mes enfants avait la fièvre depuis cinq mois, rien ne pouvait lui faire de bien. Le docteur disait que c'était une fièvre malariale, mais sa médecine ne lui fit aucun bien du tout.

«Je lui donnai alors Peruna, et il l'a soignée immédiatement, et jusqu'à présent il n'a pas eu d'autre attaque.

«Quand j'écrivais au Dr. Hartman j'étais incapable de faire mon travail de ménage, maintenant je suis entièrement rétablie.»

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

LEGISLATURE DE QUEBEC

DERNIER DISCOURS DE M. PREVOST SUR LA COLONISATION.—
VIF DEBAT A PROPOS DU DOSSIER WILLIAMSON.

(Service spécial du "CANADA")
Québec, 29. — L'hon. M. Prevost fut pratiquement le seul orateur des deux séances d'aujourd'hui. Pendant une heure et demie dans l'après-midi et pendant quatre heures, le soir, il a traité la question de colonisation. Son discours, depuis longtemps attendu, était l'appui d'une motion en faveur d'une politique de colonisation intensive.

Son discours ne contenait rien qu'il n'eût déjà dit. M. Prevost a simplement exposé, dans un seul discours et plus au long les défauts qui, selon lui, dans le système actuel du département des terres, entravent l'œuvre de colonisation. La seule partie un peu neuve de sa plaidoirie est celle où il a développé sa politique de colonisation intensive à l'aide de syndicats.

Au cours de la séance de l'après-midi, une affirmation de M. Prevost lui a attiré de M. Caron une dénégation énergique. M. Prevost affirmait qu'une pièce manquait à un dossier, qu'il était entre ses mains, y avait été ajoutée, pendant qu'il était entre des mains étrangères.

Il s'en suivit, entre MM. Prevost et Caron, une série de dénégations aussi énergiques que contradictoires. A ce sujet, M. Gouin promit qu'une enquête sera tenue pour établir si la pièce fut réellement ajoutée ou si simplement elle ne fut pas vue dans le dossier par M. Prevost.

M. Kelly répondra à M. Prevost, mais Sir Lomer Gouin prendra la parole au cours de ce débat qui promet d'être très intéressant.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Après présentation de quelques bills secondaires, le gouvernement répond aux interpellations du jour.

M. Prevost propose alors, par motion, que la Chambre émette le vœu que, tout en stimulant davantage la colonisation expansive, le gouvernement encourage la colonisation intensive, en facilitant aux colons le choix des terrains et l'installation définitive.

M. Prevost commence ensuite son discours à l'appui de sa motion. Il dit qu'il tient à exposer au long le problème de la colonisation. Pour lui, c'est la grande question politique dans la province.

Actuellement la colonisation est arrêtée dans tous les districts. On entend même dire qu'il est inutile de s'obstiner à défricher, quand l'ouest est là ouvrant ses plaines immenses. Assistant à un grand congrès forestier, il a dit — et il le répète, — le colon n'est pas l'ennemi de la forêt. Ce serait tuer l'expansion nationale que de l'empêcher d'y pénétrer.

Ces jours derniers, le pays a franchi un tournant de son histoire en décidant de s'annexer l'Ungava. Il s'agit maintenant de conserver notre autonomie. Basée sur notre représentation, elle doit s'appuyer sur notre expansion. Or, cette expansion ne se fait que dans les comités de colonisation. C'est donc à cette œuvre, que doit s'employer le gouvernement.

Or il ne semble pas que la politique actuelle du gouvernement tende à activer le mouvement de colonisation. De plus, certains croient qu'il est inutile de faire de la colonisation. On nie même la formule : la terre libre au colon libre. Cette formule veut dire que le lot doit appartenir au colon et qu'on doit séparer les réserves forestières des réserves de colonisation. C'est la théorie préchée aussi par plusieurs membres du gouvernement.

Ici, M. Kelly dit à M. Prevost qu'il soutient une thèse contraire à celle qu'il exposait à St-Jérôme. M. Prevost répond que M. Kelly n'a pas compris son discours et qu'il ferait bien de le relire.

Il le défie de prouver ce qu'il avance. M. Kelly répond qu'il le fera en temps et lieu.

M. Prevost ajoute que, lui, il s'est occupé plus de colonisation que de spéculation.

M. Kelly défie M. Prevost de prouver ses insinuations. Celui-ci répond à son tour qu'il les prouvera en temps et lieu.

Puis il continue disant que la colonisation actuellement ne peut se faire. Les agents du département eux-mêmes semblent s'y opposer. Ainsi un M. Grenier reçoit de l'argent des colons et fait disparaître des lettres des dossiers. Il a reçu du département une lettre, dont copie n'est pas au dossier dans l'affaire Williamson.

M. Caron se lève aussitôt et accuse M. Prevost de ne pas dire la vérité, en faisant cette accusation, puis, que, lui, il a vu la lettre mentionnée dans le dossier, qui était entre les mains de M. Prevost.

M. Prevost réplique que la lettre manquait, quand il a remis le dossier à M. Caron et que, quand le dossier est revenu, elle s'y trouvait.

M. Caron. — C'est une fausseté ! M. Prevost soulève une question de privilège.

Il demande que le mot soit retiré et M. Caron le retire.

M. Prevost réaffirme que la lettre a été ajoutée au dossier après coup, qu'elle manquait d'abord, au témoignage même de M. Donovan, dans son affidavit.

Il ne sait qui l'a placée là. M. Caron soulève une question de privilège. Il dit que le dossier n'a été en sa possession que quelques minutes. Il a pris le dossier et est allé le montrer au ministre des terres dans la Chambre de l'Orateur et l'a rapporté à M. Prevost, et rien n'a été ajouté.

M. Bourassa s'oppose à ce que M. Caron continue ses explications.

M. Gouin dit qu'on fait trop de bruit autour de cette affaire. Si on procédait calmement, elle se réglerait facilement.

M. Caron a droit de répondre à une accusation directe.

M. Prevost dit qu'il doit régler sa question de privilège avant celle de M. Caron, et il continue. Il répète que la lettre manquait quand il eut le dossier et qu'elle y est maintenant.

M. Caron affirme sur son honneur que la lettre n'a pas été mise au dossier pendant qu'il était entre ses mains, qu'elle y était, quand le dossier lui a été remis par M. Prevost.

Celui-ci réaffirme que la lettre manquait quand il reçut le dossier. Finalement M. Gouin demande qu'il se signe la lettre que possède M. Prevost.

M. Prevost refuse de répondre.

M. Caron le défie de produire cette lettre. Celui-ci répond qu'on ne le prendra pas dans le piège et il continue son discours.

A six heures, avant d'ajourner, M. Gouin propose la production de la lettre de M. Prevost et celui-ci demande celle de l'original ce qui est convenu.

SEANCE DU SOIR

La chambre adopte en troisième lecture le bill de la ville d'Emard et celui de la "North Eastern Railway Co."

M. Prevost continue alors son discours de l'après-midi. Reprenant son idée de la difficulté de faire de la colonisation, il commence par raconter au long les pas et démarches d'un colon. M. Foisy, qui aurait attendu des mois avant d'obtenir un lot.

Il détaille ensuite le cas de M. Desmarais, quatre ans en correspondance avec le département pour obtenir des lots.

Selon lui, ce système impossible d'établissement est surtout le fait des officiers du département. On dira : "Pourquoi, quand vous étiez ministre de la colonisation, n'aviez pas remédié à ce système ? C'est que la vente des lots relève du département des Terres. Les agents du département mal rétribués, sacrifient aux marchands les intérêts des colons. Le moyen d'éviter ce mal serait de séparer les réserves forestières des réserves agricoles.

Le système actuel n'entraîne pas seulement la colonisation expansive mais il manque complètement de méthode. Il n'existe aujourd'hui aucun rapport du mouvement de colonisation dans la province. S'il y en avait on saurait

à quel point elle est très bien connue. Elle a joué avec plusieurs des étoiles favorites de la scène anglaise. Elle a fait sa première tournée en Canada avec la troupe qui nous a donné "Le Sign of the Cross", pièce où elle se fit remarquer à côté du célèbre artiste anglais, Charles Dalton.

Mlle Lovell n'a pas encore décidé si elle abandonnera définitivement la scène pour la tranquille vie de famille. Cette hypothèse est la plus probable, cependant. La représentation de samedi soir sera presque certainement son adieu définitif à la scène.

Pendant que tous déplorent son départ, le gérant de la troupe, M. Cummings a été assez heureux pour obtenir les services de Mlle Helen Young pour la remplacer et faire oublier le plus possible son départ. Mlle Young est la fille de Fannie Young, la célèbre actrice. Elle-même a déjà joué avec les meilleures troupes du continent.

DESASTREUX INCENDIE A LEVIS

Québec, 29. — Une conflagration a pu être évitée hier à Lévis, grâce au travail énergique des pompiers.

Le feu venait d'éclater, presque à l'extrémité de la ville, dans le quartier St-Laurent, à peu de distance de St-Romuald, dans une maison appartenant à M. Georges Huard et habitée par deux locataires, MM. Xavier Carrier et Napoléon Boisvert.

Le service, sous la direction du chef, le major Lapierre Marsan, fut promptement organisé, et des torrents d'eau vinrent arrêter la violence des flammes.

La chaleur devint tellement intolérable, cependant, que le feu prenait aux vêtements des deux mécaniciens de la pompe à incendie. MM. Charrest et Simonneau, et que les boyaux se torréfiaient comme des serpents sous l'effet de la chaleur intense. Les roues de la pompe elle-même prenaient feu, et pour éviter d'être brûlés, les mécaniciens durent désertar le poste désormais intenable, abandonnant la pompe.

C'est que grâce à la bravoure du conducteur de la voiture, M. Morin, que l'on put la sauver.

Les pertes causées par l'incendie d'hier soir, à Lévis, atteindront quelque \$3,000. On dit qu'il n'y avait pas une seule assurance, et que les victimes du feu perdent tout leur avoir, car on n'a presque rien sauvé des ameublements.

Le travail effectif, la bravoure, nous disons plus, l'héroïsme du chef et de ses hommes, méritent plus que des félicitations si l'on considère le désastre qu'ils ont épargné à la ville.

Armé des documents nécessaires, consentement paternel, etc., M. Harry Howard, un artiste bien connu, a tout laissé à ses affaires pour courir vers Montréal réclamer sa fiancée, Mlle Lily Lovell, membre de la troupe Cummings, qui joue actuellement au Français.

Amoureux impatient, M. Howard a si bien plaidé sa cause que Mlle Lovell n'a pu résister plus longtemps à sa demande. Comme résultat, elle est allée en rougissant avertir la semaine prochaine, pour commencer sa nouvelle vie comme épouse.

La romance, qui aura bientôt son couronnement, commença lorsque M. Howard entra au théâtre où jouait Mlle Lovell. Il fut immédiatement attiré par les charmes intellectuels et la beauté de cette jeune fille, et bientôt tous deux ne formèrent plus qu'un joli couple, "Roméo et Juliette".

L'annonce de ce mariage ne fut donc pas une surprise pour personne. La cérémonie aura lieu à Toronto, la demeure des parents de la fiancée.

Immédiatement avant d'obtenir la sanction paternelle, M. Howard refusa un superbe engagement. Il voulait d'abord s'assurer une femme; l'engagement viendra par la suite. La

LE PROGRES DU TRANSCONTINENTAL

Les travaux sont poussés avec activité et la ligne principale de Fort William à Edmonton sera construite cet été.

Au cours d'une conversation avec un journaliste, M. E. J. Chamberlain, vice-président et gérant général du Grand Tronc Pacifique, qui arrive d'une tournée d'inspection jusqu'à Prince Rupert, a fait un exposé du travail accompli et des projets en voie de réalisation.

Les travaux avancent rapidement sur la première section de l'ouest, dont les cent premiers milles longent la rivière Skeena. La seconde section, de 140 milles de longueur, sera adjugée probablement le 1er juillet.

Tous les ponts entre Winnipeg et Edmonton sont construits, et on pose actuellement les rails sur les derniers cinquante milles qui constituent le seul vide entre les capitales du Manitoba et de l'Alberta, et M. Chamberlain est convaincu qu'au mois de juin la voie sera terminée entre la rivière Rouge et la Saskatchewan. La seconde section à l'ouest d'Edmonton sera adjugée très prochainement. La section de 130 milles immédiatement à l'ouest d'Edmonton est à peu près terminée, et un second contrat va être adjugé, laissant un vide d'à peu près 400 milles, dont l'emplacement est choisi à l'exception de 50 milles qui seront bientôt. On exerce le plus grand soin possible dans le choix de l'emplacement, et quand ce choix aura été fait la voie construite sera la meilleure que l'on puisse désirer. La compagnie déploie toute l'énergie possible pour compléter ces divers tronçons de l'ouest. Les matériaux sont expédiés du sud et quatre mille hommes sont à l'œuvre sur la voie à partir de Prince Rupert. La voie entre Winnipeg et Wainwright est en excellent état et on y construit toutes les gares importantes, dont il n'y a pas moins de cinquante entre ces deux villes.

M. Chamberlain donne une description très intéressante du développement rapide de la région entre Winnipeg et la Saskatchewan, où des villes et des villages surgissent de tous côtés, et où tout indique que dans un avenir rapproché la région des deux côtés de la voie du Grand Tronc Pacifique sera habitée par une population nombreuse et prospère. La classe d'hommes qui s'y établit actuellement, dit-il, est éminemment qualifiée pour la colonisation rapide de la région. Les colons sont à peine arrivés à destination qu'ils se mettent à la boucher, bien déterminés à cueillir une moisson des premières années de leur séjour dans le Dominion. Ces gens n'ont pas besoin d'instructions, ils se mettent à l'œuvre immédiatement, mettant en pratique l'énergie et la frugalité qui ont caractérisé leur vie de famille dans le Nord-Ouest américain.

LA COMMISSION DES FINANCES

Il faudra de toute nécessité en nommer un cet après-midi ; soit l'ancienne, soit la nouvelle.

Le maire Payette déclarait hier qu'il mettrait devant le Conseil de Ville, cet après-midi, la question urgente pour la ville de nommer cinq nouveaux membres de la commission des finances. "La situation est grave, dit le maire, et il me faut de toute nécessité agir. Je suis désolé que cinq excellents des finances aient été déqualifiés, mais les affaires de la Ville ne peuvent ainsi rester dans le marasme, et comme maire de Montréal, c'est mon devoir d'agir. A moins qu'on ne prenne une décision immédiate, les travaux si urgents de voirie ne pourront être commencés en mai."

Le Conseil a le pouvoir de nommer de nouveaux membres, et sans avoir l'intention de mettre permanentement de côté les membres actuels des finances, on peut tout de même nommer une commission temporaire des finances.

"Et, si plus tard, le conseil juge à propos de réinstaller les anciens membres des finances, je ne m'y opposerai pas."

Le maire ajoute qu'on commencera par suspendre les règles du Conseil, afin qu'aucun "next meeting" ne soit appelé sur la question. Plusieurs échevins s'attendent d'être nommés aux finances.

De son côté, l'échevin L. A. Lapointe dit que le conseil ne saurait admettre la justesse des prétentions de ceux qui exigent une modification immédiate de la commission des Finances.

"Rien ne presse," dit-il, puisque tout l'hôtel de ville est rendu au Palais de Justice par le temps qui court. Je m'en vais de ce pas comparaitre devant la commission royale et plusieurs devront sans doute en faire autant. Rien ne presse et il n'y a pas de péril en la demeure."

L'échevin J. B. A. Martin, aussi de retour de Québec, a refusé d'exprimer une opinion quelconque, sauf "que cela ne le regardait pas."

C'est au conseil à décider, dit-il. L'échevin Guay, un autre membre de la commission des finances, a fait la déclaration suivante :

"Si l'on me prouve que les intérêts de la ville exigent l'action des Finances, je suis prêt à siéger et à prendre la responsabilité de mes actes et de mes votes. On veut remplacer les échevins des Finances, mais a-t-on seulement demandé à ces échevins s'ils refusent de siéger ? Pour ma part, je n'ai reçu aucune signification du jugement prononçant ma disqualification et je prétends que j'ai le droit de siéger, en attendant le jugement de la cour d'appel."

Si je me suis abstenu jusqu'ici de le faire, c'est par respect pour la justice et pour l'opinion publique. Mais si l'on me force à revendiquer mes droits, je le ferai et sans hésitation."

Quant à donner sa démission afin de faciliter l'administration, je ne le ferai pas, sans avoir consulté mes avocats."

Où Diner ? Le meilleur repas pour le prix à notre spacieuse salle à dîner... excellent service—table d'hôte ou à la carte. St James Hotel. Fred Baillien, Prop.



Les bons points de la Fournaise Oxford-Gurney

Sont nombreux. La vignette ci-dessus représente l'intérieur en détail — notamment la grande surface de chauffe au-dessus de la boîte à feu. Remarquez aussi les parois inclinées sur la section à l'eau—cela veut dire que la chaleur est très efficacement utilisée. Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux faits importants.

QUE NOUS AIMERIONS A VOUS EXPLIQUER.

THE GURNEY MASSEY CO., LIMITED
385-387 rue St-Paul, MONTREAL

22-1-v.

ELECTION DU CLUB BELCOURT D'OTTAWA

M. Auguste Lemieux est élu président par acclamation, pour la troisième fois.

(De notre correspondant particulier.)
Ottawa, ce 29 avril, 1909. L'assemblée annuelle du Club Belcourt a eu lieu lundi dernier, en son lieu de réunion ordinaire, à la salle des Forestiers, 471-1-2 rue Sussex Ottawa.

Il s'agissait de faire la nomination des officiers pour l'année 1909-10.

M. Auguste Lemieux, C.R., avocat, qui agit comme président de cette association depuis au-delà de trois ans, fit remarquer aux membres qu'il ne tenait plus à être président et qu'il n'était que juste qu'un autre prit sa place, et, en conséquence, il leur offrit sa démission. Les membres du Club Belcourt refusèrent d'accepter la démission de M. Lemieux et devant l'insistance de ces derniers, il dut reconsidérer sa décision et consentir à rester président pour une autre année. C'est la troisième fois que M. Lemieux est élu par acclamation, président du club Belcourt.

M. Omer Chartrand a été ré-élu secrétaire, M. Roch Brisson, assistant secrétaire, et M. Edouard Pinaud trésorier.

L'élection du premier et du second vice-président, ainsi que des directeurs aura lieu lundi prochain à la salle des Forestiers. Le vote commencera à sept heures et demie et se terminera à dix heures.

M. Lemieux promet de donner à chacun des membres du Club Belcourt qui assistera à l'assemblée de lundi prochain une superbe photographie de Sir Wilfrid Laurier.

LE MOUVEMENT MARITIME

Les officiers du département de la douane commencent leur service hier.

Le "Corinthian" a été signalé à l'île aux Grues, à 8 heures et demie hier matin. Un peu après une heure, il était à Québec. On l'attendait à Montréal ce soir. Ce sera le premier navire canadien de la saison venant nous visiter.

Le steamer "Canada", de la ligne White Star-Dominion, est attendu à Québec, samedi, et à Montréal, dimanche matin. L'"Oakland", le "Tornebo" et le "Cacouana", de la ligne Black Diamond, sont entrés dans le port, hier.

Le "Kron Prinz Olav" est également dans le port, arrivé à 6 heures, hier matin.

Le vapeur "Montréal" de la Cie Richelieu, qui avait été mis en hivernage à Montréal, est arrivé à Sorel, où on va l'équiper et refaire sa toilette pour la saison des touristes, sur le fleuve.

M. Albert Thibaut, de cette ville, a été nommé agent local de la Cie Richelieu à Sorel.

Les officiers de douane en charge des arrivages, ont commencé hier, leur service ce sont : M. A. E. Giroux, contrôleur général.

La ligne Allan, service de Liverpool, sera sous la surveillance de MM. R. Finlayson et J. O'Leary.

La ligne Allan, service de Glasgow, E. Coote.

La ligne Allan, service de Londres, D. Farney et T. Dwan.

La ligne Dominion, service de Liverpool et Bristol, R. Keane et C. Gaudet.

Le C. P. R., Liverpool, A. M. Richer; Londres, A. Demers et J. Kavanagh.

La ligne Donaldson, J. B. Birks; la ligne Thomson, J. M. Bourdon.

La ligne Manchester, L. Z. Lebrun; la nouvelle ligne Canada, J. Drysdale.

M. J. Z. Noël sera préposé à la surveillance des arrivages des vaisseaux de la navigation intérieure, et M. J. E. Caron, surveillera les vaisseaux des ports du bas du golfe.

Le canal Lachine sera sous la garde de MM. L. E. Brien et C. Killoran.

MORT DU REV. J. B. BEAUCHAMP

Nous apprenons la mort de M. l'abbé Jean-Baptiste Beauchamp, ancien curé de Saint-Placide, arrivée hier matin, à Ste-Béatrix, diocèse de Joliette, où il demeurerait depuis un an. Ses funérailles auront lieu, lundi prochain, à Sainte-Béatrix, et il sera inhumé à l'Assomption.

M. Jean-Baptiste Beauchamp, était né à Saint-Jacques de l'Assomption, le 22 novembre 1811. Il fit ses études au collège de l'Assomption, et fut ordonné prêtre à Montréal, en 1867.

Il fut successivement vicaire à Saint-Paul de Joliette et à Saint-Isidore de Laprairie; curé de Saint-Télesphore de 1877 à 1885; curé de Lac-Picard, de 1885 à 1887; curé de Saint-Placide, de 1887 à 1900. Alors, M. Beauchamp se retira du ministère et alla demeurer à l'Assomption, d'où il partit, il y a un an, pour aller demeurer à Sainte-Béatrix.

Avis de Déménagement

A partir du 1er de mai, les bureaux de H. R. N. Viau, Courtier d'Immeubles et de Placements, actuellement 74 St-Gabriel, seront transportés dans la bâtisse de "La Presse."

15-24-28-29-30-31-mai-x.

THE CITY ICE CO., Limited

AVIS IMPORTANT
Pour assurer nos clients de la pureté de la glace que nous avons amassée, nous désirons attirer votre attention sur le rapport suivant du Dr J. T. Donald, Analyste du Gouvernement. Nous ajoutons aussi, comme manière de compensation, une analyse de l'eau de la ville, retirée d'un robinet dans son laboratoire le même jour, à une époque de l'année où l'eau de la ville est considérée être la meilleure.

THE CITY ICE CO., LTD., 295 RUE CRAIG OUEST, MONTREAL, le 18 Mars 1909.

RAPPORT
CERTIFICAT D'ANALYSE.
Echantillon de glace pris près du pont Victoria par mon représentant. Cet échantillon contient :

CHIMIE	Parties par Million	Glacé	Eau de la Ville
Total des solides	12.0	0.010	0.019
Ammoniaque libre	0.004	0.004	0.114
Total d'Ammoniaque	0.014	0.014	0.133
Chlorine	1.00	1.00	5.63
Oxygène requis	1.21	1.21	6.30

BACTERIOLOGIE
Glacé Eau de la Ville
Formation d'acide... Nul
Réaction par la pression... pas de formation de gaz
Bactéries par C. C. sur Gélatine... Nul
N.B. L'absence de Bactéries vivantes dans cet échantillon vaut la peine d'être notée. J. T. DONALD, Analyste du Gouvernement.

THE CITY ICE CO. LTD, 295 rue Craig Ouest, Près du Carré Victoria, 19-9.

LE POELE A GAZ IDEAL

Avec les meilleurs brûleurs (bees) américains, bien ajustés — économiques et facilement nettoyés — \$20.00 au-dessus.

GEO. R. PROWSE
208 Rue McGill.

LE BON CUISINIER

aimera toujours mieux se servir de

THE Prowse Steel Range

\$30.00 en montant

208 rue McGill, Montréal.

REFRIGERATEURS

Grand assortiment à choisir.

PRIX : \$5, \$8, \$10, \$12. et au-dessus.

La vague de chaleur arrive—achetez maintenant.

GEORGE R. PROWSE,
208 Rue McGill, Montréal.

AU HANGAR No 9

Inauguration officielle d'une nouvelle grue automatique.

L'inauguration officielle de la nouvelle grue automatique placée au hangar permanent numéro 9 a eu lieu hier à midi, sous la surveillance de M. F. W. Cowie, ingénieur en chef du port, ainsi qu'en présence du président de la Commission du Port, M. G.-W. Stephens. Plusieurs commissaires et autres personnes intéressées aux choses de la navigation se sont également rendus au quai du Pacifique Canadien.

M. Sainsbury, envoyé spécialement par la maison Stothert and Pitt, de Bath, Angleterre, constructeur de puissants engins, a donné les ordres de manœuvres, faisant évoluer la machine dans toutes les directions. En 54 secondes un fardeau de 1,180 livres a été enlevé du chaland où il reposait, à une hauteur de 40 pieds, et transporté sur une longueur de 60 pieds, à l'intérieur du hangar, pour être déposé à l'endroit où il avait été pris.

Au nombre des personnes présentes nous avons remarqué : M. L. E. Geoffroy, M. P. Fennell, Hugh Allan, Andrew Allan, James Thom, Thomas Robb, M. Benning, capitaine Walsh, etc.

AVIS AUX NAVIGATEURS
Toutes les bouées à gaz ont été placées depuis 68-Q Batterie Simon à 43-C Cap Madeleine, inclusivement ; Aussi toutes les bouées de bois suivantes :

4-C, 5-C, 7-C, 13-C et 14-C Traverse de Champlain ;
16-C, 17-C, Champlain ; 33-C, 34-C, 35-C, 37-C Traverse de CBécancour (en haut) ;
41-C et 45-C Cap Madeleine ; 37-C Trois-Rivières.

A. CHATIGNY, I.C., Ingénieur des Bouées.

INAUGURATION POSTALE

Livraison gratuite des lettres à la Côte des Neiges-Ouest.

On a inauguré hier, à la Côte des Neiges Ouest, la livraison gratuite des lettres à domicile. C'est là une innovation que les citoyens de notre banlieue, trouvent excellente.

Comme conséquence naturelle de cette faveur ministérielle, l'affranchissement postal qui s'applique à Montréal, s'appliquera désormais à la Côte des Neiges Ouest.

LE "NEW WINDSOR HOTEL CAFE"

POUR DAMES ET MESSIEURS.
Est maintenant ouvert tous les jours de 7 heures A.M. à 1 heure A.M.
MUSIQUE TOUS LES SOIRS.
Soupers de sortie de théâtre, une spécialité.



PIANOS !

Notre système de réduction ayant eu tout le succès désiré, nous allons continuer encore à accorder un Escompte de 20 p.c. à 40 p.c. sur Pianos d'ici au 30 avril prochain.

Notre stock de Pianos est considérable et nos prix et conditions sont à la portée de tous les bourses. Pianos d'occasions de \$135.00 en montant.

FOISY FRERES
Côte Ste-Catherine et Sanguinet.

Propriétés à Vendre

PROPRIETES A VENDRE PAR
C. E. L. Desautels & Fils,
71a rue Saint-Jacques

\$3,500 - VISITATION, coin de rues, magasin, logement, grand terrain. Comptant, \$1,000.

\$12,000 - OUELLE, coin, magasin, logement, grand terrain en échange.

\$6,800 - DORCHESTER, coin magasin, etc.

\$5,000 - ONTARIO, trois beaux flats.

\$13,500 - BEAUDRY, près Ste-Catherine, 6 magnifiques flats, très bon placement.

\$8,300 - AVEENUE DES ARCADES, 6 beaux flats, comptant \$1,000 à \$1,200, balance sans intérêt.

CHAMBLAY BASIN, à belle propriété à échanger pour maison ou terrain.

\$6,600 - MARIE-ANNE, trois beaux flats, six et six flats, très bien situés.

ST-ANDRE, entre Demontigny et Ontario, Magnifique bloc de maisons, grand terrain, loué \$3,000. Conditions faciles. S'adresser à J. A. VAILLANT, 67, 107 St-Jacques, Montréal, 21-6-8.

\$8,000 - Parc Lafontaine, près Roy, 300 logements.

\$10,000 - 5ème Avenue, Vue sur le fleuve, 1000, Comptant \$500. Vente pour cause de santé.

\$11,000 - Turner, trois flats modernes, loués \$1,000, Comptant \$5,000.

\$1,150 - St-André, 4 flats, Conditions faciles.

\$12,000 - Ste-Catherine Est, deux magnifiques et beaux appartements, Comptant \$2,500, balance facile.

\$6,000 - 6ème Avenue, Ste-Catherine, six flats, loués \$850, Comptant \$1,000, un baratin.

\$2,800 - Berri, cottage, Conditions faciles.

HOTEL A vendre ou échanger pour propriété ou terrain.

BEVERLY, Village, à belle terre à échanger pour propriété.

\$6,400 - ROYER, près Rachel, trois beaux flats, conditions faciles.

\$25,000 - ROYER, près St-Laurent, en bas de rue Ste-Catherine, magasin, etc. Très belle propriété.

\$20,000 - ST-DENIS, un des plus beaux coins de cette rue, Place d'Armes.

\$5,500 - ST-ANDRE, entre Demontigny et Ontario, quatre logements et grand terrain. Pour renseignements, s'adresser par lettre à A. B. "Le Canada", 2-26-8.

\$7,500 - MONT-ROVAL, flats et terrain, près St-Hubert, très beau local.

\$5,000 - AVEENUE DU PARC, Cottage, Berri.

\$3,500 - MONT-ROVAL, près St-André, 300 logements.

\$8,500 - ST-HUBERT, près Mont-Royal, 3 flats et terrain de front, magnifique propriété.

\$4,750 - ST-HUBERT, près Mont-Royal, coin de rues, Place d'Armes.

BARBIAN - Coin, Mont-Royal, River et Mont-Royal 4 flats, Comptant \$1,000. Trois flats loués toutes les dépenses et vous êtes liés pour rien.

\$8,500 - ST-ANDRE, vue sur le fleuve, 1000, 3 flats modernes, Comptant \$2,000.

MARIE-ANNE, trois beaux flats, comptant \$1,200, vous êtes liés pour l'intérêt de vos \$1,200.

\$6,400 - AMSTERDAM, près DeMontigny, maison d'avenue, louée \$700, Comptant \$2,000.

\$1,000 - Parc DeLisle, Villars, 2 flats, Comptant \$300.

\$3,500 - SAINTE-ANNE, près Ste-Catherine, 3 flats et terrain, loués \$400.

SAINTE-ANNE, belle propriété à vendre ou échanger.

\$2,000 - RIVARD, deux beaux flats, prendra terrain en échange.

\$15,000 - ST-DENIS, trois flats modernes, Conditions faciles.

\$1,500 - STE-CATHERINE, magasin et deux logements.

\$4,000 - CHRISTOPHE COLOMB, près Mont-Royal, trois flats, Comptant, \$1,200 à \$1,500.

\$7,500 - DELOIR, près Ontario, six flats, loués \$800.

\$3,300 - ST-CHRISTOPHE, 3 flats, très bon marché.

\$5,000 - DES FRANGES, près Mont-Royal, 3 flats en pierre, Comptant, \$1,000. Six flats, \$10,000, comptant, \$2,000. Dossiers \$15,000, Comptant, \$5,000.

STE-CATHERINE, près Visitation, magasin, logement, échanger pour propriété.

\$2,500 - GUILFORD, 2 flats, en pierre.

PROPRIETES DE CAMPAGNE à vendre ou échanger pour propriété de ville. Notre-Dame des Anges, Berthel, St-Jacques, St-Jérôme, Sault au Récollet.

\$11,000 - ALBERT, près Atwater, 12 flats, loués \$1200, Conditions faciles.

\$5,000 - MONT-ROVAL, magasin et deux logements, loués \$800 - \$8,000.

\$1,250 - BERRI, près Mont-Royal, 2 flats et deux terrains en pierre, Comptant \$1,000.

\$5,500 - COIN Mulart et St-André, magasins et logements, loués \$700 - Comptant \$1,000.

\$4,000 - RACHEL, magasin, logements, Conditions faciles.

DORCHESTER, coin à échanger pour propriété.

\$1,150 - ROYER, 3 flats, Conditions faciles.

ST-HUBERT, près Roy, trois flats des plus modernes, \$12,000 et \$14,000.

CHRISTOPHE COLOMB, plusieurs beaux flats à bon marché.

12 FLATS à échanger pour propriété.

\$5,500 - ESPLANADE, 3 flats, loués \$800.

\$6,500 - ST-ANDRE, près Demontigny, deux logements avec grand terrain.

\$3,500 - ST-ANDRE, cottage très bon marché.

\$10,000 - CARRE ST-LOUIS, deux logements.

\$3,300 - ST-CHRISTOPHE, deux logements.

\$5,500 - STE-ELISABETH, 3 logements, près Demontigny.

MONTREAL ANNEX, six flats, rue St-Urbain, Mance, Vavre, Epiphanie, Hutchison, etc.

\$9,500 - PARC LAFONTAINE, 8 flats modernes.

C. E. L. DESAUTELS & FILS, 71a rue Saint-Jacques, Bureau 9 et 10. Résidence 1156, 1158, 1160, 1162, 1164, 1166, 1168, 1170, 1172, 1174, 1176, 1178, 1180, 1182, 1184, 1186, 1188, 1190, 1192, 1194, 1196, 1198, 1200, 1202, 1204, 1206, 1208, 1210, 1212, 1214, 1216, 1218, 1220, 1222, 1224, 1226, 1228, 1230, 1232, 1234, 1236, 1238, 1240, 1242, 1244, 1246, 1248, 1250, 1252, 1254, 1256, 1258, 1260, 1262, 1264, 1266, 1268, 1270, 1272, 1274, 1276, 1278, 1280, 1282, 1284, 1286, 1288, 1290, 1292, 1294, 1296, 1298, 1300, 1302, 1304, 1306, 1308, 1310, 1312, 1314, 1316, 1318, 1320, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1332, 1334, 1336, 1338, 1340, 1342, 1344, 1346, 1348, 1350, 1352, 1354, 1356, 1358, 1360, 1362, 1364, 1366, 1368, 1370, 1372, 1374, 1376, 1378, 1380, 1382, 1384, 1386, 1388, 1390, 1392, 1394, 1396, 1398, 1400, 1402, 1404, 1406, 1408, 1410, 1412, 1414, 1416, 1418, 1420, 1422, 1424, 1426, 1428, 1430, 1432, 1434, 1436, 1438, 1440, 1442, 1444, 1446, 1448, 1450, 1452, 1454, 1456, 1458, 1460, 1462, 1464, 1466, 1468, 1470, 1472, 1474, 1476, 1478, 1480, 1482, 1484, 1486, 1488, 1490, 1492, 1494, 1496, 1498, 1500, 1502, 1504, 1506, 1508, 1510, 1512, 1514, 1516, 1518, 1520, 1522, 1524, 1526, 1528, 1530, 1532, 1534, 1536, 1538, 1540, 1542, 1544, 1546, 1548, 1550, 1552, 1554, 1556, 1558, 1560, 1562, 1564, 1566, 1568, 1570, 1572, 1574, 1576, 1578, 1580, 1582, 1584, 1586, 1588, 1590, 1592, 1594, 1596, 1598, 1600, 1602, 1604, 1606, 1608, 1610, 1612, 1614, 1616, 1618, 1620, 1622, 1624, 1626, 1628, 1630, 1632, 1634, 1636, 1638, 1640, 1642, 1644, 1646, 1648, 1650, 1652, 1654, 1656, 1658, 1660, 1662, 1664, 1666, 1668, 1670, 1672, 1674, 1676, 1678, 1680, 1682, 1684, 1686, 1688, 1690, 1692, 1694, 1696, 1698, 1700, 1702, 1704, 1706, 1708, 1710, 1712, 1714, 1716, 1718, 1720, 1722, 1724, 1726, 1728, 1730, 1732, 1734, 1736, 1738, 1740, 1742, 1744, 1746, 1748, 1750, 1752, 1754, 1756, 1758, 1760, 1762, 1764, 1766, 1768, 1770, 1772, 1774, 1776, 1778, 1780, 1782, 1784, 1786, 1788, 1790, 1792, 1794, 1796, 1798, 1800, 1802, 1804, 1806, 1808, 1810, 1812, 1814, 1816, 1818, 1820, 1822, 1824, 1826, 1828, 1830, 1832, 1834, 1836, 1838, 1840, 1842, 1844, 1846, 1848, 1850, 1852, 1854, 1856, 1858, 1860, 1862, 1864, 1866, 1868, 1870, 1872, 1874, 1876, 1878, 1880, 1882, 1884, 1886, 1888, 1890, 1892, 1894, 1896, 1898, 1900, 1902, 1904, 1906, 1908, 1910, 1912, 1914, 1916, 1918, 1920, 1922, 1924, 1926, 1928, 1930, 1932, 1934, 1936, 1938, 1940, 1942, 1944, 1946, 1948, 1950, 1952, 1954, 1956, 1958, 1960, 1962, 1964, 1966, 1968, 1970, 1972, 1974, 1976, 1978, 1980, 1982, 1984, 1986, 1988, 1990, 1992, 1994, 1996, 1998, 2000.

Propriétés à Vendre

PROPRIETES A VENDRE PAR
C. E. L. Desautels & Fils,
71a rue Saint-Jacques

\$3,500 - VISITATION, coin de rues, magasin, logement, grand terrain. Comptant, \$1,000.

\$12,000 - OUELLE, coin, magasin, logement, grand terrain en échange.

\$6,800 - DORCHESTER, coin magasin, etc.

\$5,000 - ONTARIO, trois beaux flats.

\$13,500 - BEAUDRY, près Ste-Catherine, 6 magnifiques flats, très bon placement.

\$8,300 - AVEENUE DES ARCADES, 6 beaux flats, comptant \$1,000 à \$1,200, balance sans intérêt.

CHAMBLAY BASIN, à belle propriété à échanger pour maison ou terrain.

\$6,600 - MARIE-ANNE, trois beaux flats, six et six flats, très bien situés.

ST-ANDRE, entre Demontigny et Ontario, Magnifique bloc de maisons, grand terrain, loué \$3,000. Conditions faciles. S'adresser à J. A. VAILLANT, 67, 107 St-Jacques, Montréal, 21-6-8.

\$8,000 - Parc Lafontaine, près Roy, 300 logements.

\$10,000 - 5ème Avenue, Vue sur le fleuve, 1000, Comptant \$500. Vente pour cause de santé.

\$11,000 - Turner, trois flats modernes, loués \$1,000, Comptant \$5,000.

\$1,150 - St-André, 4 flats, Conditions faciles.

\$12,000 - Ste-Catherine Est, deux magnifiques et beaux appartements, Comptant \$2,500, balance facile.

\$6,000 - 6ème Avenue, Ste-Catherine, six flats, loués \$850, Comptant \$1,000, un baratin.

\$2,800 - Berri, cottage, Conditions faciles.

HOTEL A vendre ou échanger pour propriété ou terrain.

BEVERLY, Village, à belle terre à échanger pour propriété.

\$6,400 - ROYER, près Rachel, trois beaux flats, conditions faciles.

\$25,000 - ROYER, près St-Laurent, en bas de rue Ste-Catherine, magasin, etc. Très belle propriété.

\$20,000 - ST-DENIS, un des plus beaux coins de cette rue, Place d'Armes.

\$5,500 - ST-ANDRE, entre Demontigny et Ontario, quatre logements et grand terrain. Pour renseignements, s'adresser par lettre à A. B. "Le Canada", 2-26-8.

\$7,500 - MONT-ROVAL, flats et terrain, près St-Hubert, très beau local.

\$5,000 - AVEENUE DU PARC, Cottage, Berri.

\$3,500 - MONT-ROVAL, près St-André, 300 logements.

\$8,500 - ST-HUBERT, près Mont-Royal, 3 flats et terrain de front, magnifique propriété.

\$4,750 - ST-HUBERT, près Mont-Royal, coin de rues, Place d'Armes.

BARBIAN - Coin, Mont-Royal, River et Mont-Royal 4 flats, Comptant \$1,000. Trois flats loués toutes les dépenses et vous êtes liés pour rien.

\$8,500 - ST-ANDRE, vue sur le fleuve, 1000, 3 flats modernes, Comptant \$2,000.

MARIE-ANNE, trois beaux flats, comptant \$1,200, vous êtes liés pour l'intérêt de vos \$1,200.

\$6,400 - AMSTERDAM, près DeMontigny, maison d'avenue, louée \$700, Comptant \$2,000.

\$1,000 - Parc DeLisle, Villars, 2 flats, Comptant \$300.

\$3,500 - SAINTE-ANNE, près Ste-Catherine, 3 flats et terrain, loués \$400.

SAINTE-ANNE, belle propriété à vendre ou échanger.

\$2,000 - RIVARD, deux beaux flats, prendra terrain en échange.

\$15,000 - ST-DENIS, trois flats modernes, Conditions faciles.

\$1,500 - STE-CATHERINE, magasin et deux logements.

\$4,000 - CHRISTOPHE COLOMB, près Mont-Royal, trois flats, Comptant, \$1,200 à \$1,500.

\$7,500 - DELOIR, près Ontario, six flats, loués \$800.

\$3,300 - ST-CHRISTOPHE, 3 flats, très bon marché.

\$5,000 - DES FRANGES, près Mont-Royal, 3 flats en pierre, Comptant, \$1,000. Six flats, \$10,000, comptant, \$2,000. Dossiers \$15,000, Comptant, \$5,000.

STE-CATHERINE, près Visitation, magasin, logement, échanger pour propriété.

\$2,500 - GUILFORD, 2 flats, en pierre.

PROPRIETES DE CAMPAGNE à vendre ou échanger pour propriété de ville. Notre-Dame des Anges, Berthel, St-Jacques, St-Jérôme, Sault au Récollet.

\$11,000 - ALBERT, près Atwater, 12 flats, loués \$1200, Conditions faciles.

\$5,000 - MONT-ROVAL, magasin et deux logements, loués \$800 - \$8,000.

\$1,250 - BERRI, près Mont-Royal, 2 flats et deux terrains en pierre, Comptant \$1,000.

\$5,500 - COIN Mulart et St-André, magasins et logements, loués \$700 - Comptant \$1,000.

\$4,000 - RACHEL, magasin, logements, Conditions faciles.

DORCHESTER, coin à échanger pour propriété.

\$1,150 - ROYER, 3 flats, Conditions faciles.

ST-HUBERT, près Roy, trois flats des plus modernes, \$12,000 et \$14,000.

CHRISTOPHE COLOMB, plusieurs beaux flats à bon marché.

12 FLATS à échanger pour propriété.

\$5,500 - ESPLANADE, 3 flats, loués \$800.

\$6,500 - ST-ANDRE, près Demontigny, deux logements avec grand terrain.

\$3,500 - ST-ANDRE, cottage très bon marché.

\$10,000 - CARRE ST-LOUIS, deux logements.

\$3,300 - ST-CHRISTOPHE, deux logements.

\$5,500 - STE-ELISABETH, 3 logements, près Demontigny.

MONTREAL ANNEX, six flats, rue St-Urbain, Mance, Vavre, Epiphanie, Hutchison, etc.

\$9,500 - PARC LAFONTAINE, 8 flats modernes.

C. E. L. DESAUTELS & FILS, 71a rue Saint-Jacques, Bureau 9 et 10. Résidence 1156, 1158, 1160, 1162, 1164, 1166, 1168, 1170, 1172, 1174, 1176, 1178, 1180, 1182, 1184, 1186, 1188, 1190, 1192, 1194, 1196, 1198, 1200, 1202, 1204, 1206, 1208, 1210, 1212, 1214, 1216, 1218, 1220, 1222, 1224, 1226, 1228, 1230, 1232, 1234, 1236, 1238, 1240, 1242, 1244, 1246, 1248, 1250, 1252, 1254, 1256, 1258, 1260, 1262, 1264, 1266, 1268, 1270, 1272, 1274, 1276, 1278, 1280, 1282, 1284, 1286, 1288, 1290, 1292, 1294, 1296, 1298, 1300, 1302, 1304, 1306, 1308, 1310, 1312, 1314, 1316, 1318, 1320, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1332, 1334, 1336, 1338, 1340, 1342, 1344, 1346, 1348, 1350, 1352, 1354, 1356, 1358, 1360, 1362, 1364, 1366, 1368, 1370, 1372, 1374, 1376, 1378, 1380, 1382, 1384, 1386, 1388, 1390, 1392, 1394, 1396, 1398, 1400, 1402, 1404, 1406, 1408, 1410, 1412, 1414, 1416, 1418, 1420, 1422, 1424, 1426, 1428, 1430, 1432, 1434, 1436, 1438, 1440, 1442, 1444, 1446, 1448, 1450, 1452, 1454, 1456, 1458, 1460, 1462, 1464, 1466, 1468, 1470, 1472, 1474, 1476, 1478, 1480, 1482, 1484, 1486, 1488, 1490, 1492, 1494, 1496, 1498, 1500, 1502, 1504, 1506, 1508, 1510, 1512, 1514, 1516, 1518, 1520, 1522, 1524, 1526, 1528, 1530, 1532, 1534, 1536, 1538, 1540, 1542, 1544, 1546, 1548, 1550, 1552, 1554, 1556, 1558, 1560, 1562, 1564, 1566, 1568, 1570, 1572, 1574, 1576, 1578, 1580, 1582, 1584, 1586, 1588, 1590, 1592, 1594, 1596, 1598, 1600, 1602, 1604, 1606, 1608, 1610, 1612, 1614, 1616, 1618, 1620, 1622, 1624, 1626, 1628, 1630, 1632, 1634, 1636, 1638, 1640, 1642, 1644, 1646, 1648, 1650, 1652, 1654, 1656, 1658, 1660, 1662, 1664, 1666, 1668, 1670, 1672, 1674, 1676, 1678, 1680, 1682, 1684, 1686, 1688, 1690, 1692, 1694, 1696, 1698, 1700, 1702, 1704, 1706, 1708, 1710, 1712, 1714, 1716, 1718, 1720, 1722, 1724, 1726, 1728, 1730, 1732, 1734, 1736, 1738, 1740, 1742, 1744, 1746, 1748, 1750, 1752, 1754, 1756, 1758, 1760, 1762, 1764, 1766, 1768, 1770, 1772, 1774, 1776, 1778, 1780, 1782, 1784, 1786, 1788, 1790, 1792, 1794, 1796, 1798, 1800, 1802, 1804, 1806, 1808, 1810, 1812, 1814, 1816, 1818, 1820, 1822, 1824, 1826, 1828, 1830, 1832, 1834, 1836, 1838, 1840, 1842, 1844, 1846, 1848, 1850, 1852, 1854, 1856, 1858, 1860, 1862, 1864, 1866, 1868, 1870, 1872, 1874, 1876, 1878, 1880, 1882, 1884, 1886, 1888, 1890, 1892, 1894, 1896, 1898, 1900, 1902, 1904, 1

LE MARÉCHAL CANROBERT

Nous avons raconté à deux reprises, dans un journal et dans une revue de Paris, la visite que nous eûmes jadis l'occasion de faire à Canrobert, dans sa villa Eglantine, à Chaville près Paris, et nous avons fait part au public du récit extrêmement émouvant que nous fit à cette époque le maréchal de la bataille de Saint-Privat (18 août 1870).

Canrobert n'a jamais écrit de mémoires; il ne voulait même pas en entendre parler, et la phrase de Montaigne: "Je voudrais que chacun écrivit ce qu'il a vu et ce qu'il a senti", le laissait fort indifférent; mais, il le laissait volontiers, et si nous eûmes eu l'idée de mettre par écrit ses confidences, on eût pu faire, avec l'ensemble de ces notes, un livre bien intéressant. A vrai dire, ce que l'ensemble de ses auditeurs n'a pas tenté, un seul l'a entrepris, et l'éminent érudit qu'est M. Germain Barnst nous a narré, naguère, la façon dont il s'y était pris pour arracher au glorieux soldat de Zatacha et de Crimée des confidences qui ne pouvaient manquer d'avoir tant d'intérêt pour l'histoire.

On se rappelle que, d'accord avec le maréchal et avec Mlle Claire Canrobert — aujourd'hui Mme de Navacelle — M. Barnst se rendait à peu près chaque jour chez le maréchal, et après une causerie intime dans laquelle il avait essayé de faire revivre les événements du passé, il courait chez lui jeter sur le papier les paroles de son illustre interlocuteur. Ces notes, rédigées de redites inévitables, de détails oiseux, ont fourni déjà la matière de trois gros volumes, et le quatrième, qui vient de paraître, ne sera pas le dernier, puisqu'il nous conduit seulement à la veille des dernières batailles livrées autour de Metz (18). Le tome premier nous avait raconté les années d'enfance du maréchal, ses débuts dans la carrière jusqu'au Coup d'Etat; le second nous avait dit les premières années de l'Empire, et tout particulièrement la guerre de Crimée; le troisième était consacré au Congrès de Paris, au mariage de l'Empereur, à la naissance du prince impérial et à la guerre d'Italie; enfin, le quatrième nous entreprenait de la guerre de 1866, de l'expédition de 1867, des préparatifs de la France pour une lutte qu'on sentait imminente, enfin des débuts de la guerre de 1870.

On a dit, avec une certaine malice, que ces souvenirs de Canrobert eussent pu être intitulés beaucoup plus véridiquement: "Souvenirs de M. Germain Barnst"; et, sans aucun doute, en fait et à mesure que l'ouvrage prend corps, cette appréciation apparaît plus exacte. Comme tous les vieillards, le maréchal, au fur et à mesure qu'il avançait en âge, se rappelle beaucoup plus exactement les faits se rapportant à sa première jeunesse que ceux auxquels il avait assisté dans son âge mûr, même ceux dont le souvenir lui était resté en tête. C'est ainsi que le premier volume peut-être attribué à peu près en totalité, l'éditeur n'ayant eu guère qu'à relayer par une glose assez mince, des récits dont le maréchal était évidemment l'inspirateur. Mais, au fur et à mesure que les événements, succédant aux événements, la part de M. Barnst devient de plus en plus considérable et dans le quatrième volume, au début surtout, la collaboration du maréchal n'apparaît plus qu'avec une intermitten-

GANTS D'HOMMES

Couleurs: Noir et Blanc

GANTS DE KID "FRANCAIS"

Réparés par nous

Valeurs de \$1.25 et plus.

POUR 50 CENTS

Une paire seulement à chaque cliente.

Nous n'en vendons pas le Samedi.

J. B. A. LANCTOT

Fabricant de Gants

Gants et corsets réparés à peu de frais.

212 Boulevard St-Laurent

Tél. Main 3187.

22-1-10.

FEUILLETON DU "CANADA"

Vengeance de Femme

PAR ELY MONTCLERO

Suite No 89

Sauf les visites bi-mensuelles du

docteur Hautefort, la princesse ne re-

cevait personne.

Elle demeurait seule tout le jour,

assise à une fenêtre de sa villa, don-

nant sur la mer, seule à contempler

les grands spectacles de la nature.

Parfois, elle sortait, enveloppée

d'une niante de paysanne; elle mar-

chait durant des heures sur la grève,

grimpait le long des falaises, rudi-

ment frottée par le vent d'après-midi,

tremant par les vagues qui s'écrasaient

en pluie fine contre les rochers, et l'en-

veloppaient d'une buée humide.

Il était grand temps, en vérité, que

tout se terminât d'une manière ou de

l'autre, et Sofia soupirait impatiem-

ment après son retour définitif dans

le cher domaine d'Akoulis, où la mul-

titude de ses gens, tous ceux qui dé-

pendaient d'elle, désiraient la venue

de leur bonne et chère princesse.

Elle se souvenait de la bataille de

Saint-Privat (18 août 1870).

Canrobert n'a jamais écrit de mé-

moires; il ne voulait même pas en

entendre parler, et la phrase de Mon-

taigne: "Je voudrais que chacun é-

crivit ce qu'il a vu et ce qu'il a senti",

le laissait fort indifférent; mais, il

le laissait volontiers, et si nous eû-

mes eu l'idée de mettre par écrit ses

confidences, on eût pu faire, avec l'en-

semble de ces notes, un livre bien in-

téressant. A vrai dire, ce que l'en-

semble de ses auditeurs n'a pas tenté,

un seul l'a entrepris, et l'éminent é-

rudite qu'est M. Germain Barnst nous

a narré, naguère, la façon dont il s'y

était pris pour arracher au glorieux

soldat de Zatacha et de Crimée des

confidences qui ne pouvaient man-

quer d'avoir tant d'intérêt pour l'his-

toire.

On se rappelle que, d'accord avec le

maréchal et avec Mlle Claire Canro-

bert — aujourd'hui Mme de Navacelle

— M. Barnst se rendait à peu près

chaque jour chez le maréchal, et après

une causerie intime dans laquelle il

avait essayé de faire revivre les évé-

nements du passé, il courait chez lui

jeter sur le papier les paroles de son

illustre interlocuteur. Ces notes, ré-

dignées de redites inévitables, de dé-

tails oiseux, ont fourni déjà la matière

de trois gros volumes, et le quatrième,

qui vient de paraître, ne sera pas le

dernier, puisqu'il nous conduit seule-

ment à la veille des dernières batail-

les livrées autour de Metz (18). Le

tome premier nous avait raconté les

années d'enfance du maréchal, ses

débuts dans la carrière jusqu'au Coup

d'Etat; le second nous avait dit les

premières années de l'Empire, et tout

particulièrement la guerre de Crimée;

le troisième était consacré au Congrès

de Paris, au mariage de l'Empereur,

à la naissance du prince impérial et

à la guerre d'Italie; enfin, le quatrième

nous entreprenait de la guerre de

1866, de l'expédition de 1867, des

préparatifs de la France pour une

lutte qu'on sentait imminente, enfin

des débuts de la guerre de 1870.

On a dit, avec une certaine malice,

que ces souvenirs de Canrobert eus-

sent pu être intitulés beaucoup plus

véridiquement: "Souvenirs de M. Ger-

main Barnst"; et, sans aucun doute,

en fait et à mesure que l'ouvrage

prend corps, cette appréciation appa-

raît plus exacte. Comme tous les

vieillards, le maréchal, au fur et à

mesure qu'il avançait en âge, se rap-

pelle beaucoup plus exactement les

faits se rapportant à sa première

jeunesse que ceux auxquels il avait

assisté dans son âge mûr, même

ceux dont le souvenir lui était resté

en tête. C'est ainsi que le premier

volume peut-être attribué à peu

près en totalité, l'éditeur n'ayant

eu guère qu'à relayer par une glose

assez mince, des récits dont le

maréchal était évidemment l'inspi-

rateur. Mais, au fur et à mesure

que les événements, succédant aux

événements, la part de M. Barnst

devient de plus en plus considéra-

ble et dans le quatrième volume,

au début surtout, la collaboration

du maréchal n'apparaît plus qu'avec

une intermitten-

ce.

Quoi qu'il en soit à cet égard, lais-

sant de côté les chapitres consacrés

à l'expédition de 1867, à la visite des

souverains étrangers à Paris, à l'at-

tention de Bérézowski, à la mort de

Maximilien, qui forment autant d'é-

pisodes de l'histoire de la France au

Second Empire, nous dirons que

la part de Canrobert est la plus in-

téressante et la plus nouvellement

documentée de ce quatrième volume

est celle qui a trait aux événements

de 1866 et aux préparatifs de la

guerre de 1870.

Une pensée visible ressort du récit

que nous avons sous les yeux: atté-

nuer autant que possible la part

personnelle du souverain dans l'incur-

sion qui régnait alors dans les

diverses branches du gouvernement,

notamment dans les affaires mili-

taires; montrer Napoléon, partisan,

bien avant 1866, du fusil à chargement

par culasse et du service militaire obli-

gatoire, rejeter sur des sous-ordres

ou des comparses la responsabilité

des mesures ou plutôt du manque de

mesures qui devait conduire la Fran-

ce à Sedan. M. Barnst nous assure

que Napoléon "voyait la situation

de la France en Europe d'une fa-

çon exacte", que même avant Sado-

wa, il avait pressenti la victoire de

l'armée prussienne "qu'il avait étu-

diée dans sa prison de Ham et pour

laquelle il professait une profonde

admiration". Si ces allégations sont

vraies, la responsabilité personnelle

de l'empereur s'accroît dans une

proportion fâcheuse pour sa mémoire,

et il n'aurait plus aucune excuse,

avant une telle conviction, de n'avoir

pas forcé la main à ses conseillers,

de ne s'être pas mieux préparé, de

n'avoir pas préparé de plus longue

main la France à lutter contre un

adversaire aussi redoutable. Mais il est

vraisemblable, il est certain que

Napoléon n'avait sur la puissance de

la Prusse que des idées tout à fait

erronées, et lui-même a trop franche-

ment avoué cette ignorance, dans la

phrase qu'il adressa à Ducrot le soir

de Sedan, pour qu'il puisse demeurer

un doute à cet égard.

A vrai dire, les avertissements ne

lui ont pas manqué. On connaît les

rapports du colonel Stoffel, l'attaché

militaire français à Berlin à cette

époque, signalant avec une remarqua-

ble clarté la situation militaire

de la Prusse et la supériorité de

son armée. Ce que l'on connaît moins,

ce sont les rapports sur le même

sujet, que pendant les cinq années de

son commandement à Strasbourg

(1865-1870), le général Ducrot adres-

sant au ministre de la Guerre, et

qui, signalant, de l'autre côté du

Rhin, des préparatifs formidables

qui étaient évidemment dirigés

contre la France. Mais l'empereur et

surtout son conseiller ne voulaient

rien entendre. En vain Ducrot insis-

tait-il, en vain envoyait-il en

Allemagne des officiers en mission

qui le tenaient au courant de ces

apprêts redoutables et en rendait

compte journalièrement, on le

priait de cesser ces investigations,

surtout ces "propagandes de

malheur", qui "fatiguaient" l'empe-

reur.

Et quand l'écrasante vérité apparut

au souverain, quand le bien-fondé

de ces avertissements éclata comme

un coup de foudre, il était trop tard

pour se déclarer convaincu. "Général

Ducrot, lui disait Napoléon, le soir

de Sedan, je regrette de n'avoir pas

tenu compte de vos avis sur les

forces de l'armée prussienne. Vous

n'aviez que trop raison!"

Au surplus, dans l'état d'affais-

sement physique et moral où se

trouvait le souverain, affaiblissement

lequel M. Barnst s'étend à diverses

reprises en termes significatifs, Napo-

léon n'était plus entièrement respon-

sable de ses actes, et la grosse part

de cette responsabilité revenait sans

doute à son entourage. Mais celui-ci

se montrait d'une inconscience na-

vante, et pourvu qu'il s'amusât aux

Tulleries, à Saint-Cloud ou à Com-

piègne, il estimait la France en dan-

ger. Inattaquable, traitant les

Stoffel, les Trochu, les Ducrot de

trouble-fête importuns. "Loin de

paraître

préoccupé de la politique, écrit à ce

sujet M. Barnst lui-même, l'on ne

pensait qu'à s'amuser. Si parmi les

hôtesses des souverains, il se trou-

vait des militaires qui se plaignaient

de réductions d'effectifs, ou du vide

des magasins, on les traitait de

vieilles cuillottes de neau ou de

grognons, et l'on parlait d'autre

chose."

Nous nous sommes quelque peu

étendus sur cette question des res-

ponsabilités des événements de 1870,

mais on ne tromperait si l'on imagi-

nait que le nouveau volume de M.

Barnst est tout entier consacré à

cette épineuse question. L'éminent

écrivain, qui est un érudit agréable

et tout à la fois un conteur plein

de science et d'humour, intercale

dans son récit, dans ses thèses les

plus sérieuses, mille détails d'un

ton moins élevé, d'un sel fort piquant.

D'ailleurs, la fin du volume, consa-

crée au début de la guerre de 1870,

n'est pas moins curieuse que l'ensem-

ble du récit, dans ses thèses les

plus sérieuses, mille détails d'un

ton moins élevé, d'un sel fort piquant.

D'ailleurs, la fin du volume, consa-

crée au début de la guerre de 1870,

n'est pas moins curieuse que l'ensem-

ble du récit, dans ses thèses les

plus sérieuses, mille détails d'un

ton moins élevé, d'un sel fort piquant.

D'ailleurs, la fin du volume, consa-

crée au début de la guerre de 1870,

n'est pas moins curieuse que l'ensem-

ble du récit, dans ses thèses les

plus sérieuses, mille détails d'un

ton moins élevé, d'un sel fort piquant.

D'ailleurs, la fin du volume, consa-

crée au début de la guerre de 1870,

n'est pas moins curieuse que l'ensem-

ble du récit, dans ses thèses les

plus sérieuses, mille détails d'un

ton moins élevé, d'un sel fort piquant.

D'ailleurs, la fin du volume, consa-

crée au début de la guerre de 1870,

n'est pas moins curieuse que l'ensem-

ble du récit, dans ses thèses les

plus sérieuses, mille détails d'un

A LIRE DANS LES "CANADA"

En 1ère page —

—Une dépêche de Londres sur la situation économique de l'Angleterre et son déficit actuel.

—Ce que dit le président Taft sur les relations commerciales canado-américaines.

—Des détails sur le fameux procès Atkinson à Québec.

En 2ème page —

—La lettre de notre correspondant parlementaire d'Ottawa.

En 7ème page —

—Une dépêche de Québec annonçant que désormais nos commissaires d'écoles seront électifs.

En 10ème page —

—Un article sur le différend des textiles annonçant la décision de la compagnie d'accepter l'arbitrage.

—Le rapport des séances d'hier de la Commission Royale qui n'ont certes pas manqué de piquant.

—Notre rapport des deux désastreux incendies d'hier soir.

M. LEVESQUE ET LE BILL LANGLOIS

(Correspondance spéciale)

Québec, 29. — La "Presse" a publié hier un rapport fantaisiste sur la séance du comité de Législation.

Contrairement, à ce que ce journal affirme, M. Lévesque n'a pas fait une charge à fond de train contre M. Langlois. Il n'a pas même prononcé un seul mot à l'égard de M. Langlois. Il a discuté son bill d'une façon très modérée.

M. Lévesque lui-même nous prie de démentir le compte-rendu de la "Presse".

SIR LOMER GOUIN

Il n'est pas question de sa retraite

Le "Star" d'hier soir, publiait, en dépêche spéciale de son correspondant de Québec, une interprétation erronée d'une phrase du discours de Sir Lomer Gouin, au sujet de l'annexion de l'Ungava.

Cette interprétation erronée faisait croire au correspondant que Sir Lomer Gouin, après l'annexion accomplie, se retirerait de la politique.

Nous sommes autorisés à démentir catégoriquement cette conclusion d'une phrase mal comprise.

Sir Lomer Gouin n'a pas la moindre intention de se retirer de la politique.

AU CLUB CHENIER

A l'assemblée du Club Chenier, hier soir, on a adopté une résolution pour demander au Premier Ministre, Sir Lomer Gouin, de remettre à la prochaine session l'étude de la question de division du comté d'Hocheville.

Un bill à cet effet doit paraître devant la Chambre, ces jours-ci. Comme la session tend à sa fin et que la question demande une attention suivie et non préjudiciale, la hâte des derniers jours pourrait empêcher que cette affaire ait toute la considération qu'elle mérite.

C'est pourquoi on demande à ce qu'elle soit remise dans l'ordre du jour des premiers travaux de la prochaine session.

De plus, la question étant décidée dans les premiers jours de la session, cela permettrait d'être le représentant de la nouvelle division, à temps pour qu'il puisse s'exprimer.

M. Pamphile Du Tremblay a été nommé membre honoraire du Club Chenier.

Ont adressé la parole: MM. Norb. Landin, Du Tremblay, Bibeau et A. Lapointe et quelques autres.

SENSATIONNELLE

ARRESTATION

Le lieutenant Egan et le constable spécial Valade ont opéré, hier soir, vers 10 heures et demie, dans les cuisines du "Royal", une arrestation sensationnelle.

Mlle Millie De Léon, danseuse excentrique, venait de terminer l'exécution d'une danse légèrement "espagnole", connue sous le nom de "Live Wire", lorsque les deux policiers, munis d'un mandat d'arrestation, la prirent de vouloir bien les accompagner au poste central.

Arrivée là, Mlle De Léon fut fouillée par la matrone et finalement relâchée sous cautionnement personnel de \$50, plus celui de son gérant.

Minnie De Léon est fort connue dans la quatorzième avenue, à New-York, et il paraît que sa spécialité lui a déjà valu des arrestations, qui lui servent de réclame.

Elle fera connaissance ce matin avec le Recorder.

LIQUEURS DE FRANCE

ANISSETTE, CREME DE MENTHE, CURAÇAO, ABRICOT BRANDY, KUMMEL, MARASCHINO KIRSCH, ETC

MARIE BRIZARD & ROGER

BORDEAUX -- MAISON FONDÉE EN 1755.

LAW YOUNG & CO., MONTREAL

270-D-wil-1-2-v-s.

LE FEU AU PIED DE LA MONTAGNE

LA BATISSE DU "GOLF CLUB" COMPLETEMENT DETRuite PAR LE FEU, HIER SOIR, MALGRE LA PROMPTE INTERVENTION DES POMPIERS.

Les dommages s'élèvent à environ \$4,000. — 20,000 personnes assistent à l'incendie.

Vers sept heures et demie, hier soir, on sonnait l'alarme à l'angle des rues Hutchison et Prince Arthur, c'est-à-dire à une distance d'environ un mille de l'endroit où le feu venait de se déclarer.

C'était en effet, l'édifice du "Golf Club" situé à peu de distance du mémorable Palais de Glace, venant à peine de disparaître, qui était en feu. Malgré la célérité des pompiers, ces derniers, à leur arrivée sur le théâtre de la conflagration, trouvèrent la bâtisse complètement en feu et ne purent absolument rien faire, même pour en sauvegarder une partie. La chose était impossible, attendu que la pression de l'eau était excessivement faible et que de plus cette construction sportive, était en grande partie faite de bois.

Le spectacle n'en était pas moins beau et, d'une grande distance, on pouvait apercevoir la conflagration qui paraissait beaucoup plus considérable, qu'elle ne l'était réellement.

Le chef Tremblay, était sur les lieux et commandait aux postes Nos 6, 11, 16, 5 et 19. Au moment de l'incident, le gardien de la bâtisse se préparait à déménager et à céder sa place au sergent Bettmers, chargé du service policier de la montagne.

Les dommages s'élèvent à environ \$4,000.

Le service d'ordre pendant toute la durée de l'incendie, qui dura une grosse heure, était sous les ordres de deux officiers et de quelques constables, de la station No 12.

Une foule, qu'on peut évaluer à une vingtaine de mille personnes, s'était rendue au pied de la montagne, pour assister à ce coup-d'œil féérique, qui valait bien celui qu'offrait le palais de glace d'antan.

L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU

Elle procède, hier soir, aux élections de ses officiers. — M. Léon Garneau est élu président.

Au Windsor, hier soir, avaient lieu les élections annuelles du bureau de régie de l'Association du Jeune Barreau.

Après lecture de l'état financier qui accusait un surplus de \$100, ce qui valut les félicitations de ses collègues à M. W. Johnson, le trésorier, M. A. Vallée, proposa comme président, M. L. Garneau. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité.

Ont été élus, également à l'unanimité, MM. A. Wainwright, vice-président; M. R. Genest, secrétaire; M. W. S. Pugsley, trésorier.

Conseil: MM. Z. Filion, J. J. Creelman et G. Papien-Couture.

Au commencement de la séance, le fauteuil était occupé par M. G. A. Elliott, président sortant de charge; et M. Mathieu, également sortant de charge, agissant comme secrétaire.

M. le Recorder Weir qui avait accepté de faire une conférence, à la réunion d'hier soir, fut présenté par M. Elliott.

M. Weir donna alors une causerie, où il démontra, le rapport intime qui existe entre la loi et la littérature.

N'ayant pas le temps de s'attacher à tous les auteurs qu'il aurait pu invoquer, le Conférencier s'attacha à Shakespeare, Scott, Burns, R. L. Stevenson et Reed, laissant de côté Sophocle, Homère, Hugo, Balzac et autres.

A la fin de la causerie, très écoutée, M. Chippman, remercia secondé par M. A. David, le Recorder Weir, et M. L. Garneau.

Après la lecture d'un rapport de M. E. Beauchamp, proposa d'envoyer une délégation à Québec auprès du premier ministre pour appuyer fortement le projet de loi, confisquant le droit de faire la collection aux simples particuliers pour en donner le privilège exclusif aux membres du Barreau.

On adopta un amendement, donnant plein pouvoir au comité de régie d'étudier la question de savoir s'il serait expédient d'envoyer cette délégation.

Le cas échéant ou le litige serait résolu dans l'affirmative, le président actuel et l'ancien président, M. L. Garneau et G. A. Elliott, représenteraient les intérêts de l'association à Québec.

Il fut proposé et adopté en amendement, également, que les délégués du jeune Barreau s'unissent au comité de l'association aléce.

UN BEC DE GAZ GIGANTESQUE

Vers huit heures, hier soir, des enfants ont allumé le feu à un tuyau à gaz dont l'ouverture émergeait de terre, à l'angle des rues Ste-Catherine et Frontenac. Comme la flamme qui s'en échappait menaçait de provoquer une conflagration, car elle était intense et volumineuse, M. Ducharme, nouveau gérant de la morgue, téléphona au poste No 2, qui avertit la compagnie du gaz. Cette dernière dépêcha des hommes pour réparer la conduite et la mettre à l'abri du public.

Les ouvriers textiles et la loi Lemieux

LA "DOMINION TEXTILE" CONSENT A LA FORMATION D'UN BUREAU DE CONCILIATION POUR EMPECHER UNE GREVE IMMINENTE.

LA SITUATION A MAGOG

Si la compagnie n'accepte pas l'arbitrage pour les ouvriers de Magog la grève sera déclarée demain.

M. F. A. Acland, député ministre du travail a rencontré hier, M. Gibeault, président de l'Association des Ouvriers Textiles et lui a annoncé l'heureuse nouvelle que la "Dominion Textile Co." consent à la formation d'un bureau de conciliation suivant la loi Lemieux, demandé par l'Association comme dernier empêchement à la grève qui devenait de plus en plus imminente.

Ce bureau se composerait de trois Commissaires: M. Gibeault, président de l'association des ouvriers textiles, M. Danick, surintendant de la filature du Sault Montmorency, plus un troisième commissaire, nommé par les deux premiers, de ce chef président du comité de Conciliation. Au cas de non entente le Ministère du Travail ferait cette troisième nomination.

L'enquête aurait lieu sans grand délai et se tiendrait à Montréal, selon toute probabilité au Palais de Justice.

Ce matin, M. Gibeault doit tenter de voir M. A. B. Mole, gérant-général de la "Dominion Textile Co." à ses appartements du "Marlborough". Cette visite a pour but de demander à M. Mole s'il étendrait les pouvoirs du bureau de Conciliation à Magog, en enlevant dans cette ville afin d'avoir les témoignages sous la main de la Commission.

M. Gibeault aussitôt la réponse reçue partira à Magog. Il est convaincu que si on accorde le bureau de conciliation à Magog, les ouvriers acceptent. Sinon irrémédiablement, la grève sera déclarée dans tous les départements de la filature demain.

Il y aura dans tous les cas réunion ce soir de tous les ouvriers textiles de Magog dans la salle habituelle des réunions.

Ce qui prouverait donc d'après les propres paroles d'un officier supérieur de la Dominion Textile Co. que les affaires de la compagnie seraient prospères.

On semble avoir grande confiance dans les cercles ouvriers sur l'issue de l'enquête tenue par le bureau, mais il n'y a pas seulement que les cas de filature à régler, il y en a une infinité d'autres et l'on songerait paraît-il à demander au Gouvernement à ce qu'un bureau de conciliation siège constamment ou que du moins il siège assez longtemps pour en arriver à une solution, avec cette question des ouvriers textiles qui tous les jours revient sur le tapis.

Hier après-midi plusieurs officiers de l'association des ouvriers textiles étudiaient les moyens à prendre pour présenter leur cause sous le meilleur jour car il est évident que la compagnie tentera de prouver que la concurrence des marchés anglais et américains est sérieuse et que le stock en main est considérable, pour établir qu'elle est en conséquence justifiée de ne pas augmenter les salaires et de se servir de l'ancienne échelle des prix antérieurs payés.

Cependant les ouvriers auraient à répondre sur tous les points et citeraient comme un argument passablement fort les avancés relatés dans une entrevue avec un des officiers de la compagnie publiée dans la page financière d'un quotidien disant que malgré l'état précaire des affaires pendant neuf mois, la recrudescence des trois derniers mois avait été tellement sensible que l'année financière pouvait être considérée comme satisfaisante pour la compagnie.

Ce qui prouverait donc d'après les propres paroles d'un officier supérieur de la Dominion Textile Co. que les affaires de la compagnie seraient prospères.

L'enquête de la commission royale

L'HOTELIER KAVANAGH DETRUIT PARTIELLEMENT SON TENOIGNAGE DU MATIN, AU SUJET DES CADEAUX A LA POLICE.

L'échevin L. A. Lapointe explique comment certaines démarches des échevins, purement pour la forme, peuvent être interprétées à leur désavantage.

A la séance de la commission royale, hier après-midi, l'hôtelier Kavanagh, angle des rues Rachel et Saint-Dominique, qui, à la séance du matin, avait déclaré avoir fait, à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an des cadeaux aux policiers, en chapeaux et en pipes, a réaffirmé partiellement ce qu'il avait déclaré, ajoutant que c'était là une coutume, mais que ces cadeaux n'avaient aucun but de corruption. Il nia carrément avoir fait cadeau d'un chapeau de \$25 à l'échevin Proulx. L'hôtelier Lapointe qui tenait son établissement à l'angle des rues Berri et du Champ de Mars, admit avoir été arrêté plusieurs fois (trois ou quatre), pour avoir vendu des liqueurs enivrantes le dimanche. Il a payé l'amende une fois et s'en est tiré, les autres, en ne payant que les frais, soit \$6.60. Il arrivait de la campagne, quand il prit l'hôtel et ne connaissait aucun des échevins; aussi quand il fut arrêté on lui recommanda d'aller trouver l'échevin L. A. Lapointe qui arrangerait son affaire. C'est ce qu'il fit. L'échevin L. A. Lapointe le conduisit chez le chef échevin. L'échevin L. A. Lapointe obtint ici l'autorisation de transgresser le témoin, à qui il fait dire qu'il ne lui a réellement aidé qu'une fois en lui présentant le chef Campeau, et que dès la seconde offense il lui a dit qu'il ne méritait pas d'être hôtelier puisqu'il ne savait pas mieux observer les règlements municipaux.

Au début de la séance, M. Charles Lemagne Rodier reprit l'interrogatoire de M. Hanson, commencé le matin, au sujet de l'emprunt de \$2,000,000 mais cet interrogatoire fut de nouveau remis à ce matin.

Ce matin, également on procédera à l'interrogatoire des témoins dans l'affaire de la station No 12.

M. Olivier Paquette, hôtelier de la rue Saint-Laurent, près de la rue Craig, admit qu'il a été accusé plusieurs fois d'avoir vendu de la boisson le dimanche. Il n'a payé qu'une fois, mais il avait promis au chef de police de ne plus recommencer.

Séance de l'avant-midi

A la séance du matin, les secrétaires des divers départements municipaux ont de nouveau reçu l'ordre d'avoir à préparer tous les documents le plus tôt possible. Ils ont répondu que cette préparation très laborieuse les empêchait de remplir leurs autres devoirs, mais ils devront s'exécuter. On continue à se plaindre à l'hôtel de ville, du fait que les secrétaires n'ont plus le temps de s'occuper des affaires de leurs départements, attendu que les affaires de la Ville en souffrent.

M. Charles Lemagne Rodier a produit une requête de M. Médéric Martin ré

On semble avoir grande confiance dans les cercles ouvriers sur l'issue de l'enquête tenue par le bureau, mais il n'y a pas seulement que les cas de filature à régler, il y en a une infinité d'autres et l'on songerait paraît-il à demander au Gouvernement à ce qu'un bureau de conciliation siège constamment ou que du moins il siège assez longtemps pour en arriver à une solution, avec cette question des ouvriers textiles qui tous les jours revient sur le tapis.

Hier après-midi plusieurs officiers de l'association des ouvriers textiles étudiaient les moyens à prendre pour présenter leur cause sous le meilleur jour car il est évident que la compagnie tentera de prouver que la concurrence des marchés anglais et américains est sérieuse et que le stock en main est considérable, pour établir qu'elle est en conséquence justifiée de ne pas augmenter les salaires et de se servir de l'ancienne échelle des prix antérieurs payés.

Cependant les ouvriers auraient à répondre sur tous les points et citeraient comme un argument passablement fort les avancés relatés dans une entrevue avec un des officiers de la compagnie publiée dans la page financière d'un quotidien disant que malgré l'état précaire des affaires pendant neuf mois, la recrudescence des trois derniers mois avait été tellement sensible que l'année financière pouvait être considérée comme satisfaisante pour la compagnie.

Ce qui prouverait donc d'après les propres paroles d'un officier supérieur de la Dominion Textile Co. que les affaires de la compagnie seraient prospères.

On semble avoir grande confiance dans les cercles ouvriers sur l'issue de l'enquête tenue par le bureau, mais il n'y a pas seulement que les cas de filature à régler, il y en a une infinité d'autres et l'on songerait paraît-il à demander au Gouvernement à ce qu'un bureau de conciliation siège constamment ou que du moins il siège assez longtemps pour en arriver à une solution, avec cette question des ouvriers textiles qui tous les jours revient sur le tapis.

Hier après-midi plusieurs officiers de l'association des ouvriers textiles étudiaient les moyens à prendre pour présenter leur cause sous le meilleur jour car il est évident que la compagnie tentera de prouver que la concurrence des marchés anglais et américains est sérieuse et que le stock en main est considérable, pour établir qu'elle est en conséquence justifiée de ne pas augmenter les salaires et de se servir de l'ancienne échelle des prix antérieurs payés.

Cependant les ouvriers auraient à répondre sur tous les points et citeraient comme un argument passablement fort les avancés relatés dans une entrevue avec un des officiers de la compagnie publiée dans la page financière d'un quotidien disant que malgré l'état précaire des affaires pendant neuf mois, la recrudescence des trois derniers mois avait été tellement sensible que l'année financière pouvait être considérée comme satisfaisante pour la compagnie.

Ce qui prouverait donc d'après les propres paroles d'un officier supérieur de la Dominion Textile Co. que les affaires de la compagnie seraient prospères.

On semble avoir grande confiance dans les cercles ouvriers sur l'issue de l'enquête tenue par le bureau, mais il n'y a pas seulement que les cas de filature à régler, il y en a une infinité d'autres et l'on songerait paraît-il à demander au Gouvernement à ce qu'un bureau de conciliation siège constamment ou que du moins il siège assez longtemps pour en arriver à une solution, avec cette question des ouvriers textiles qui tous les jours revient sur le tapis.

Hier après-midi plusieurs officiers de l'association des ouvriers textiles étudiaient les moyens à prendre pour présenter leur cause sous le meilleur jour car il est évident que la compagnie tentera de prouver que la concurrence des marchés anglais et américains est sérieuse et que le stock en main est considérable, pour établir qu'elle est en conséquence justifiée de ne pas augmenter les salaires et de se servir de l'ancienne échelle des prix antérieurs payés.

Cependant les ouvriers auraient à répondre sur tous les points et citeraient comme un argument passablement fort les avancés relatés dans une entrevue avec un des officiers de la compagnie publiée dans la page financière d'un quotidien disant que malgré l'état précaire des affaires pendant neuf mois, la recrudescence des trois derniers mois avait été tellement sensible que l'année financière pouvait être considérée comme satisfaisante pour la compagnie.

Ce qui prouverait donc d'après les propres paroles d'un officier supérieur de la Dominion Textile Co. que les affaires de la compagnie seraient prospères.

L'enquête de la commission royale

L'HOTELIER KAVANAGH DETRUIT PARTIELLEMENT SON TENOIGNAGE DU MATIN, AU SUJET DES CADEAUX A LA POLICE.

L'échevin L. A. Lapointe explique comment certaines démarches des échevins, purement pour la forme, peuvent être interprétées à leur désavantage.

A la séance de la commission royale, hier après-midi, l'hôtelier Kavanagh, angle des rues Rachel et Saint-Dominique, qui, à la séance du matin, avait déclaré avoir fait, à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an des cadeaux aux policiers, en chapeaux et en pipes, a réaffirmé partiellement ce qu'il avait déclaré, ajoutant que c'était là une coutume, mais que ces cadeaux n'avaient aucun but de corruption. Il nia carrément avoir fait cadeau d'un chapeau de \$25 à l'échevin Proulx. L'hôtelier Lapointe qui tenait son établissement à l'angle des rues Berri et du Champ de Mars, admit avoir été arrêté plusieurs fois (trois ou quatre), pour avoir vendu des liqueurs enivrantes le dimanche. Il a payé l'amende une fois et s'en est tiré, les autres, en ne payant que les frais, soit \$6.60. Il arrivait de la campagne, quand il prit l'hôtel et ne connaissait aucun des échevins; aussi quand il fut arrêté on lui recommanda d'aller trouver l'échevin L. A. Lapointe qui arrangerait son affaire. C'est ce qu'il fit. L'échevin L. A. Lapointe le conduisit chez le chef échevin. L'échevin L. A. Lapointe obtint ici l'autorisation de transgresser le témoin, à qui il fait dire qu'il ne lui a réellement aidé qu'une fois en lui présentant le chef Campeau, et que dès la seconde offense il lui a dit qu'il ne méritait pas d'être hôtelier puisqu'il ne savait pas mieux observer les règlements municipaux.

Au début de la séance, M. Charles Lemagne Rodier reprit l'interrogatoire de M. Hanson, commencé le matin, au sujet de l'emprunt de \$2,000,000 mais cet interrogatoire fut de nouveau remis à ce matin.

Ce matin, également on procédera à l'interrogatoire des témoins dans l'affaire de la station No 12.

M. Olivier Paquette, hôtelier de la rue Saint-Laurent, près de la rue Craig, admit qu'il a été accusé plusieurs fois d'avoir vendu de la boisson le dimanche. Il n'a payé qu'une fois, mais il avait promis au chef de police de ne plus recommencer.

Séance de l'avant-midi

A la séance du matin, les secrétaires des divers départements municipaux ont de nouveau reçu l'ordre d'avoir à préparer tous les documents le plus tôt possible. Ils ont répondu que cette préparation très laborieuse les empêchait de remplir leurs autres devoirs, mais ils devront s'exécuter. On continue à se plaindre à l'hôtel de ville, du fait que les secrétaires n'ont plus le temps de s'occuper des affaires de leurs départements, attendu que les affaires de la Ville en souffrent.

M. Charles Lemagne Rodier a produit une requête de M. Médéric Martin ré

NAISSANCES

De REPENTIGNY — A Montréal Ouest, le 21 avril 1909, l'épouse de M. J. P. De Repentigny, deux filles, baptisées Marie-Alzire-Cécile-Laurette et Marie-Denise-Olivier-Ludovic.

Parrains et marraines, M. et Mme Magloire De Repentigny, oncle et tante, et M. Wilfrid et Mlle Alzire De Repentigny, cousin et cousine des enfants. 22-1-D.

HOTTE — A Montréal, le 19 avril 1909, au No 232 rue Mitchell, l'épouse de M. Joseph Hotte, marchand, une fille, baptisée Marie-Thérèse-Annette-Lucienne.

Parrain et marraine, M. et Mme J. O. Chouinard, négociant. 22-1-D.

DECES

JEANNOTTE — A Montréal, le 29 avril, 1909, en sa demeure, No 164, rue Berri, Hormidas Jeannotte, avocat, et conseil du Roi, ancien échevin et ancien député.

Les funérailles auront lieu samedi, 1er Mai, à 8 heures et demie très précises, en l'église St-Jacques.

Le convoi funéraire partira de la demeure du défunt à 8 heures et quart.

L'inhumation se fera à St-Henri de Massoué.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 22-1-D-8.

ARCHAMBAULT — A l'Assomption, le 28 Avril 1909, à l'âge de 70 ans et 9 mois, M. François Archambault, ancien contracteur.

Les funérailles auront lieu samedi, 1er Mai prochain, à 9 heures.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 22-1-D-8.

DUPRE — En cette ville, le 28 courant, à l'âge de 61 ans 1 mois 26 jours, Stanislas Dupré, marchand de bois et charbon.

Le service funéraire a lieu ce matin. Le convoi funéraire partira de la demeure du défunt, No 329 rue Hôtel de Ville, à 7-14 heures, pour se rendre à la sacre Bonaventure, pour être inhumé à St-Ours.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 22-1-D.

POUCHER — Décédé à St-Jacques L'Assomption, le 29 avril, à l'âge de 72 ans, F. A. M. Poucher.

Les funérailles auront lieu samedi 1er Mai, à l'arrivée du train du Grand Nord.

OU LUNCHER ?

Café Kraussman, 80 St-Jacques

Bières en fûts et en bouteilles Würsburger, Holzbau, Pilsener et Kulmbacher, depuis 12 c. 50 p.m., à la carte jusqu'à 8 p.m. Soupers sur le pont jusqu'à minuit. Salle à dîner spéciale au deuxième étage pour dames et messieurs.

Dr J. G. A. GENDREAU

Tel. 201, Main 218, 102 Boulevard St-Laurent

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

Dr J. G. A. GENDREAU

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

CHIRURGIEN-DENTISTE MONTREAL

La Cie S.